

Les Chiffres

CLÉS

2023

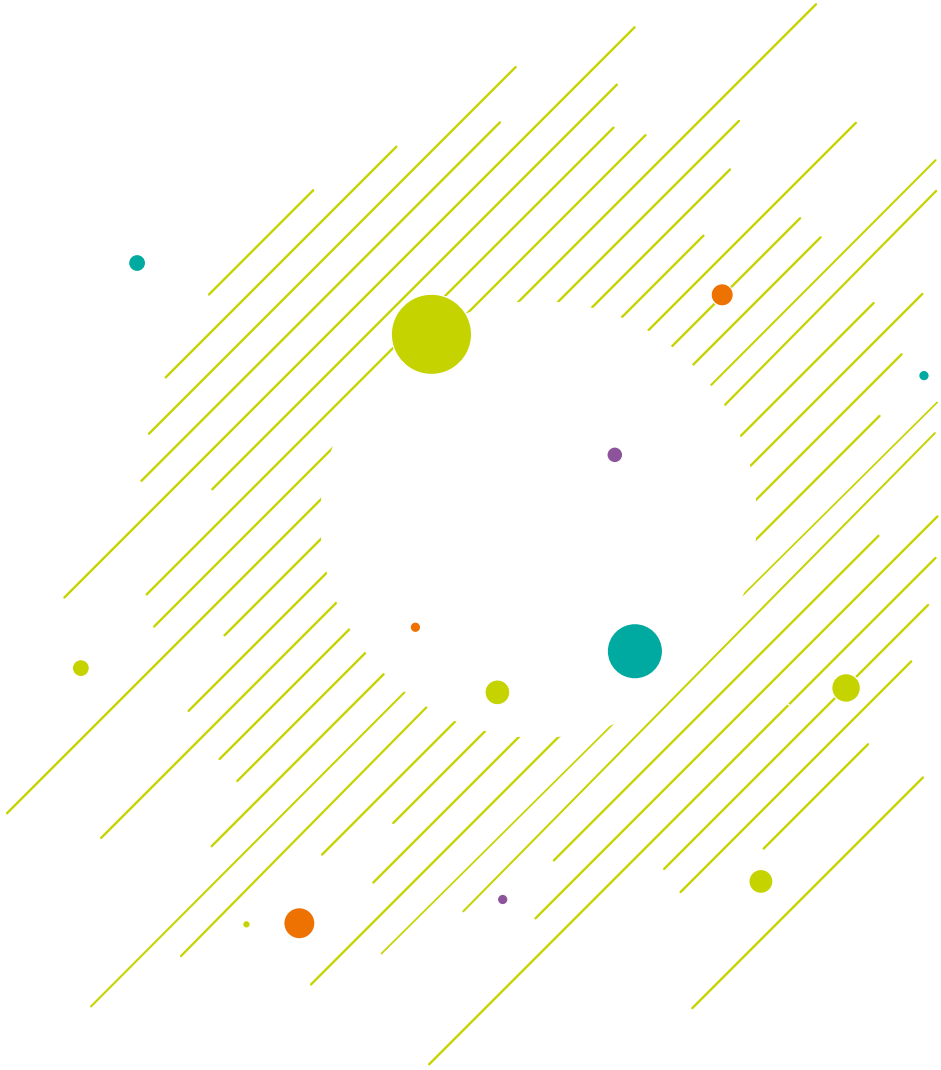
du
sport



Avec cette nouvelle édition des chiffres-clés du sport 2023, fruit d'une collaboration étroite avec les services du ministère chargé des sports, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), qui pilote le service statistique ministériel chargé de la jeunesse, de la vie associative et du sport, rend accessible un ensemble d'indicateurs de référence sur le sport en France.

Ce recueil mobilise les données produites par l'INJEP sur la pratique sportive, notamment l'édition 2022 du Baromètre national des pratiques sportives, le recensement des licences et clubs sportifs réalisé chaque année auprès des 119 fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, ou encore l'enquête de 2019 sur les activités des jeunes en dehors du collège, conduite en collaboration avec la DEPP. Il fait également appel à d'autres enquêtes de la statistique publique (enquête Situation des associations de l'INSEE, enquête Pratiques culturelles du DEPS) et à des sources du ministère chargé des sports, comme le recensement des équipements sportifs (RES).

Après une description de la pratique sportive des Français en fonction de leur profil (âge, sexe, catégories socio-professionnelles, état de santé, lieux de vie), les évolutions récentes après la pandémie de covid 19 et les lieux fréquentés, cette publication propose un portrait des autres dimensions du sport : le sport comme expérience culturelle, l'organisation fédérale du sport, le sport de haut niveau, puis elle s'attache à décrire les diplômés du champ sport, l'économie et l'emploi du sport, et au-delà le bénévolat et le volontariat.



SOMMAIRE

Pratiques sportives des Français	// p 6
Pratiques sportives selon l'âge	// p 14
Pratiques sportives selon le sexe	// p 22
Pratiques sportives selon les catégories socio-professionnelles	// p 26
Pratiques sportives et santé	// p 28
Pratiques sportives et territoires	// p 30
Lieux de la pratique	// p 34
Le sport comme expérience culturelle	// p 40
L'organisation fédérale du sport	// p 44
Le sport de haut niveau	// p 46
Les diplômes sportifs	// p 52
Économie du sport	// p 56
Emploi, bénévolat et volontariat sportifs	// p 58
Contributions	// p 66



Retrouvez ce **recueil en ligne**
et toutes les données disponibles
sur le site **www.injep.fr**



PRATIQUES sportives DES FRANÇAIS

Sportivité de la population

En 2022, **60 %** des 15 ans ou plus **ont pratiqué une activité sportive au moins une fois par semaine**, **72 %** au moins une fois **au cours des 12 derniers mois**.

Taux de pratique sportive au cours de l'année



En 2022, après deux ans marqués par la pandémie, **la pratique régulière** (au moins une fois par semaine en moyenne) est **en hausse de 6 points par rapport à 2018** et passe de **54 % à 60 % chez les personnes âgées de 15 ou plus**.

PRÉCISIONS

La **pratique sportive** mesurée ici porte sur les personnes de 15 ans ou plus. Elle va de la pratique récréative occasionnelle à la plus compétitive. Une personne est considérée comme ayant ou ayant eu une activité physique et sportive (APS) lorsqu'elle déclare avoir pratiqué au moins une APS au cours des 12 derniers mois. Ainsi, « le sport » est entendu dans une acception large qui recouvre à la fois la pratique physique récréative, comme la marche en pleine nature, et la pratique en compétition. L'estimation de la part de pratiquants sportifs dépend fortement du périmètre retenu et de la manière dont sont formulées les questions de l'enquête.

Un **pratiquant régulier** est une personne qui déclare avoir réalisé au moins 52 séances d'APS au cours des 12 derniers mois, soit en moyenne au moins une séance par semaine. Un **pratiquant occasionnel** est une personne qui déclare avoir réalisé moins de 52 séances d'APS au cours des 12 derniers mois.

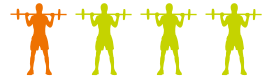
Nombre et types d'activités sportives pratiquées

Un tiers des Français a pratiqué **au moins 3 disciplines sportives différentes** dans l'année, **un quart** n'en a pratiqué **qu'une seule**.

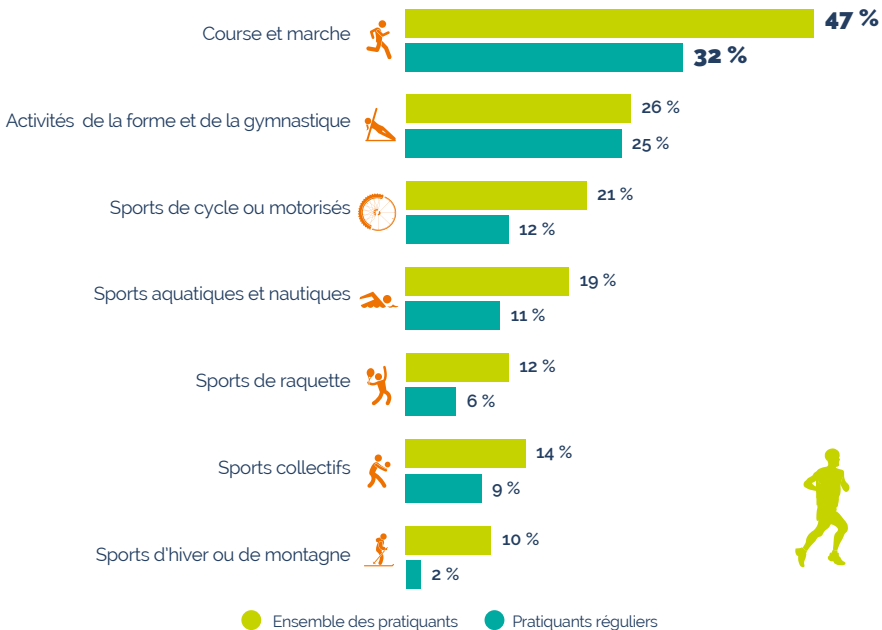
Les **activités de la course et de la marche** ont rassemblé **près d'un Français sur deux** au moins une fois en 2022.



Les **activités de la forme et de la gymnastique** ont quant à elles attiré **un Français sur quatre**, quasiment toujours dans le cadre d'une pratique régulière.



Taux de pratique sportive régulière selon les univers



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Note : La pratique sportive régulière recouvre la pratique au moins une fois par semaine, la pratique sportive occasionnelle correspond à une pratique moins fréquente.

La course et la marche ainsi que **les activités de la forme et de la gymnastique** sont les univers d'activités sportives qui ont enregistré **la plus forte arrivée de pratiquants réguliers** entre 2018 et 2022.



Modalités de pratiques sportives

16 % des pratiquants réguliers déclarent que **l'intensité** de leurs séances est **élevée**.



53 % que **l'intensité** est **moyenne**.



En moyenne, pour les activités sportives régulières, **les séances** durent **entre 1h et 1h15**.

Un pratiquant sur deux exerce son activité sportive principale **le plus souvent seul**. **29 %** en famille ou en couple et **14 %** avec des amis.



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des pratiquants réguliers âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

36 % des 15 ans ou plus utilisent un **instrument de mesure de leur activité physique** (chronomètre, montre connectée, applications sur smartphone par exemple), qu'ils fassent ou non du sport. **Ils n'étaient que 27 % en 2020**.

Ils sont **43 %** parmi les **pratiquants** et **17 %** parmi les **non pratiquants**.

6 % des pratiquants font du sport **seulement pendant les vacances** et **10 %** seulement **à certaines périodes de l'année**.

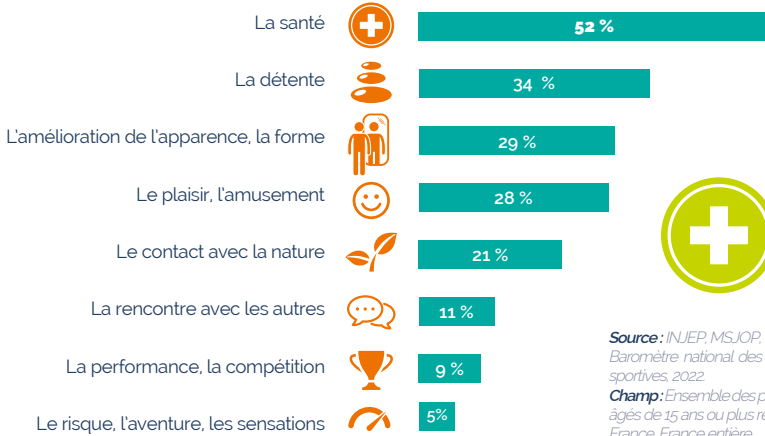
Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Motivations et freins

Pour **un pratiquant sur deux, la santé** est une des deux principales raisons de faire du sport.

Motifs de la pratique sportive les plus souvent cités
(1^{er} ou 2^e motifs)

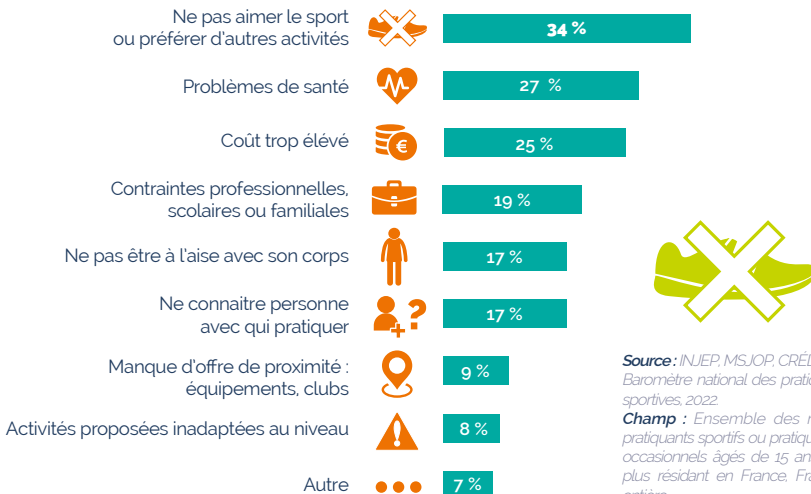


Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022

Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Le manque de goût pour le sport est le **premier frein** à la pratique sportive, suivi des problèmes de santé et des coûts trop élevés.

Freins à la pratique sportive les plus souvent cités par les peu ou pas pratiquants (1^{er} ou 2^e frein)

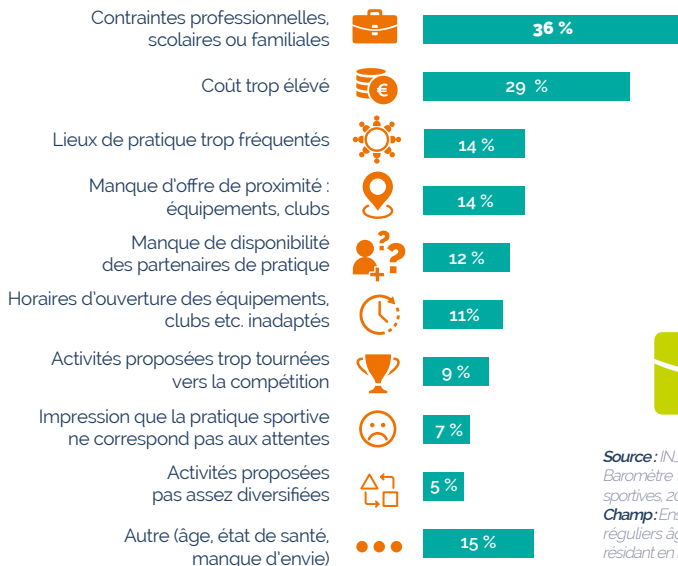


Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022

Champ : Ensemble des non-pratiquants sportifs ou pratiquants occasionnels âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Les contraintes professionnelles, scolaires ou familiales ainsi que le coût de la pratique **empêchent** les pratiquants réguliers de faire plus de sport.

Freins à pratiquer davantage les plus souvent cités par les pratiquants réguliers (1^{er} ou 2^e frein)



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022
 Champ : Ensemble des pratiquants réguliers âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

La pratique sportive encadrée

52 % des pratiquants sportifs **ont été encadrés par un entraîneur ou un éducateur sportif** pour au moins une de leurs activités sportives.

34 % des pratiquants exercent principalement leurs activités sportives **dans un club ou une association.**



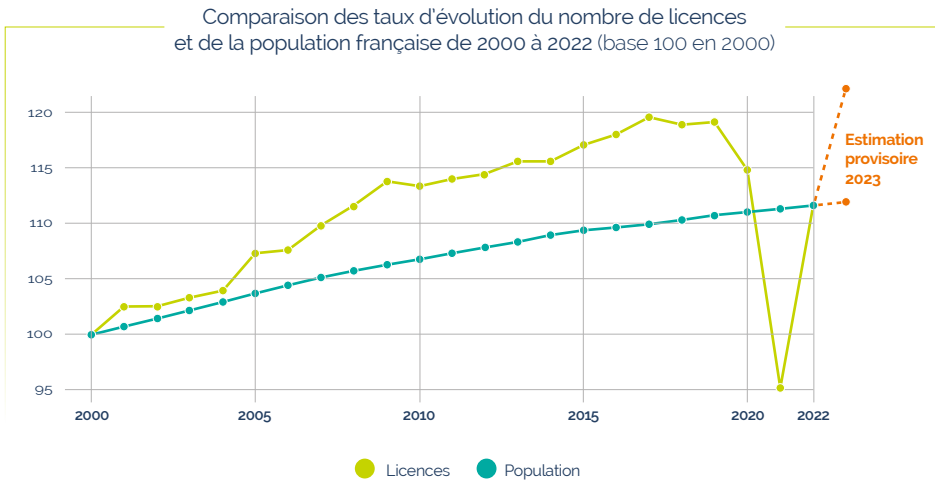
Trois Français **sur dix n'ont pas obtenu l'inscription** demandée en club ou en association, pour eux ou un proche, au cours des cinq dernières années.

Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des pratiquants réguliers âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

En 2022, les fédérations sportives agréées ont délivré **15,4 millions de licences annuelles** et **5,3 millions d'autres licences** et autres titres de participation.

Après une baisse de -21 % entre 2019 et 2021, le nombre de licences est rapidement reparti à la hausse (+19% en 2022 par rapport à 2021 soit + 2 500 000 licences). En 2023, d'après des estimations provisoires sur un champ restreint, la hausse se poursuivrait (+9% entre 2022 et 2023).



Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2000 à 2022; INSEE, recensement de la population et estimations localisées de population.



57 % des licences sportives annuelles ont été délivrées **à des personnes de moins de 20 ans.**

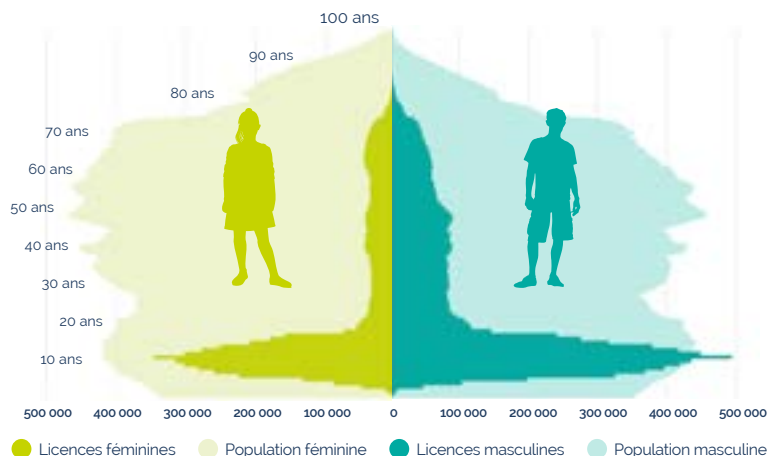


62 % des licences sportives annuelles ont été délivrées **à des hommes.**

PRÉCISIONS

Une **licence sportive** est un acte unilatéral d'une fédération sportive permettant à un individu la pratique du sport dont elle a la charge. Elle lui permet de participer aux compétitions sportives qu'elle organise et, le cas échéant, selon les statuts de la fédération, au fonctionnement de cette institution elle-même. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non pas un nombre de licenciés (personne détenant une licence), car il ne permet pas d'identifier les individus détenant plusieurs licences. Par ailleurs, ne sont comptabilisées en licences annuelles que celles permettant la pratique sportive pour l'année entière ou l'ensemble de la saison sportive

Pyramides des âges du nombre de licences sportives délivrées et de la population



Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022 ; INSEE, estimations de population et âge des détenteurs de licences au 1er janvier 2022.

Note : Les données portent sur la saison 2021/2022, l'année civile 2022 ou toutes autres périodes se terminant en 2022 selon la fédération.

En 2022, les fédérations en charge du **football**, du **tennis** et de **l'équitation** sont celles qui délivrent **le plus grand nombre de licences** parmi les fédérations unisport.

Une licence sur sept a été délivrée au sein de la **fédération de football**.

Les fédérations sportives unisport ayant délivré au moins 100 000 licences en 2022 (données en milliers)

Football 2 130 	Basket-ball 528 	Judo-jujitsu Kendo et disciplines associées 469 	Handball 454 	Golf 442
	Natation 380 	Voile 269 	Pétanque et jeu provençal 263 	Tir 246
Tennis 1 045 	Rugby 352 	Randonnée pédestre 222 	Badminton 179 	Tennis de table 158
	Athlétisme 303 	Karaté et disciplines associées 215 	Études et sports sous- marins 128 	Cyclotou- risme 110
Équitation 692 	Gymnastique 286 	Volley-ball 183 	Cyclisme 110 	Montagne et esca- lade 103

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022.

La pratique sportive dans l'Union européenne

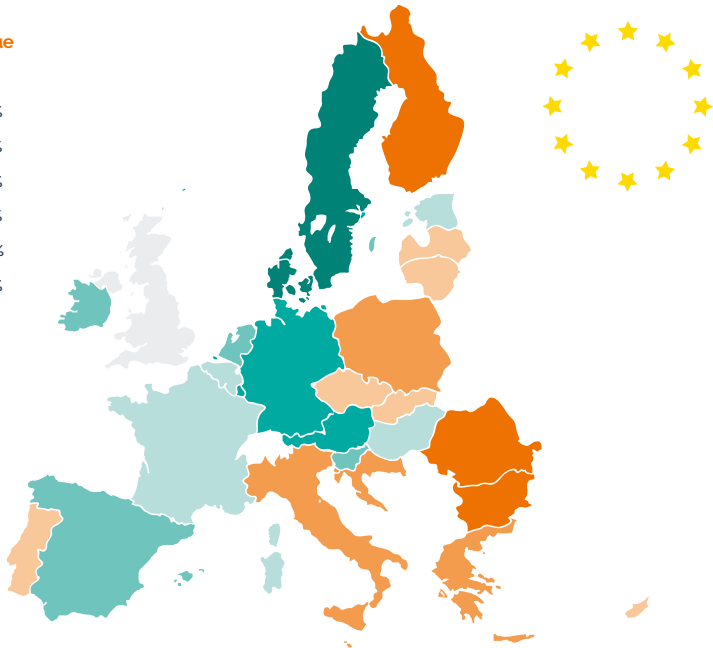
Selon les enquêtes européennes de santé 2019, **40 % des ressortissants de l'Union européenne** âgés de 15 ans ou plus déclarent **faire du sport, du fitness ou une autre activité physique de loisir** au cours d'une semaine habituelle. Avec un taux de pratique régulière de 45 %, **la France se trouve dans une position moyenne au sein de l'UE.**

27 % des Français ont déclaré consacrer **une heure et demi ou plus par semaine** à la pratique d'un sport, de fitness ou d'une autre activité physique de loisir, une proportion légèrement inférieure à la moyenne de l'Union Européenne (33 %).

Pratique sportive au sein de l'Union Européenne

Taux de pratique

- de 0 % à 19 %
- de 20 % à 29 %
- de 30 % à 39 %
- de 40 % à 49 %
- de 50 % à 59 %
- de 60 % à 69 %
- de 70 % à 79 %



Source : Eurostat à partir de l'Enquête européenne de santé (European Health Interview Survey), 2019.
Champ : Ensemble de la population des 15 ans ou plus des pays de l'Union Européenne.

PRÉCISIONS

D'après le baromètre national des pratiques sportives, 60 % des Français âgés de 15 ans ou plus déclarent faire du sport régulièrement, soit une proportion supérieure à celle relevée par Eurostat à partir des enquêtes européennes de santé. Cela tient à une différence de questionnement et de période de référence entre les deux sources (pratique au cours des 12 derniers mois et liste de disciplines sportives pratiquée proposée dans le baromètre, question sur la pratique au cours d'une semaine habituelle, de fitness, ou d'une activité physique de loisir, au moins 10 minutes d'affilée de sport et sans liste de disciplines sportives, dans l'enquête européenne de santé).

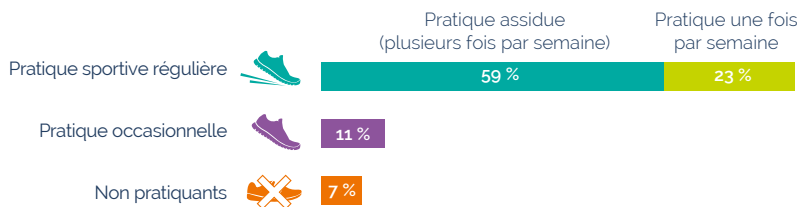
PRATIQUES sportives SELON L'ÂGE

La pratique sportive des enfants et adolescents

82 % des adolescents **de 13 ou 14 ans** font du sport au moins **une fois par semaine**, en dehors des cours d'éducation physique et sportive (EPS) du collège.



Taux de pratique sportive des adolescents de 13 ou 14 ans



Source : MENJS, INJEP-DEPP. Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège 2019, panel d'élèves recruté en septembre 2011.

Champ : France métropolitaine, collégiens âgés de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

PRÉCISIONS

Du fait de la difficulté d'interroger les enfants, peu de données d'enquête existent sur les moins de 15 ans. L'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège, réalisée en 2019 par l'INJEP et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), et le recensement annuel des licences et des clubs sportifs permettent tout de même de disposer d'une source d'information sur leur pratique sportive.

L'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège interroge environ 13 000 adolescents de 13 ou 14 ans sur leurs activités dans quatre domaines : le sport, l'engagement associatif, les vacances et le travail scolaire à la maison.

78 % des filles de 13 ou 14 ans font du sport **au moins une fois par semaine** en dehors des cours d'éducation physique et sportive (EPS) du collège alors que c'est le cas de **87 % des garçons**.

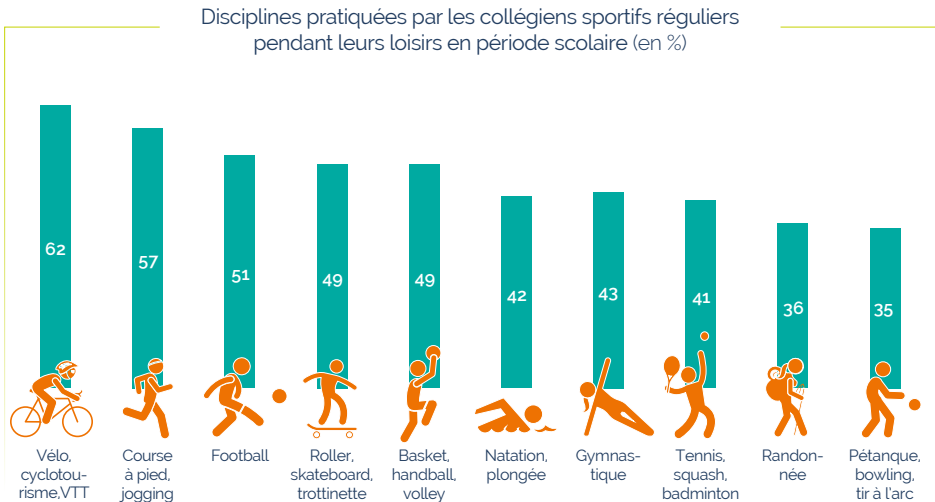


Un peu plus de la moitié des adolescents de 13 ou 14 ans **sont inscrits en club sportif**, **40 %** ont participé à une **compétition officielle**.

Source : MENJS, INJEP-DEPP, Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège 2019, panel d'élèves recruté en septembre 2011.

Champ : France métropolitaine, collégiens âgés de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Vélo, roller, skateboard, trottinette (qui sont aussi des moyens de déplacement), **la course à pied** et **les sports collectifs** sont les disciplines **les plus pratiquées** par les adolescents faisant du sport régulièrement.



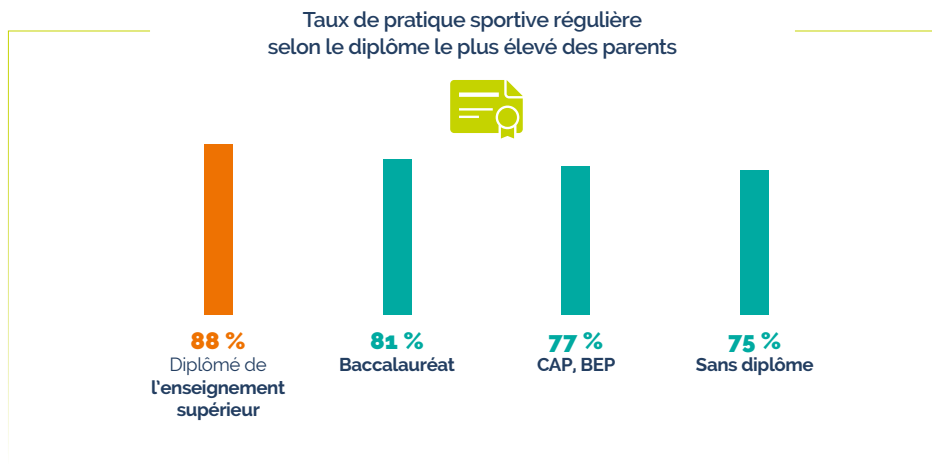
Source : MENJS, INJEP-DEPP, Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège, panel d'élèves recruté en septembre 2011.

Champ : France métropolitaine, collégiens âgés de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

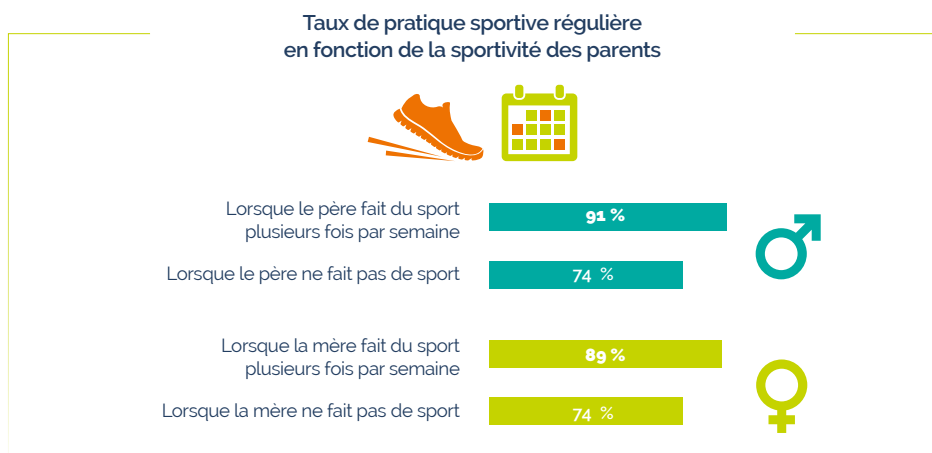
Lecture : Quand ils font du sport en dehors des cours d'EPS au moins une fois par semaine, 62 % des collégiens de 13 ou 14 ans déclarent pratiquer le vélo.

Le rapport au sport des adolescents est très lié au rapport au sport des parents ainsi qu'à leur milieu social.

88 % des adolescents font du sport régulièrement quand au moins un des parents est diplômé de l'enseignement supérieur, contre **75 %** quand les deux parents n'ont aucun diplôme.



91 % des adolescents font du sport régulièrement quand le père fait du sport plusieurs fois par semaine.



Source : MENJS, INJEP-DEPP, Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège, panel d'élèves recruté en septembre 2011.
Champ : France métropolitaine, collégiens âgés de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.
Note : La pratique sportive régulière recouvre la pratique au moins une fois par semaine, la pratique sportive occasionnelle correspond à une pratique moins fréquente.

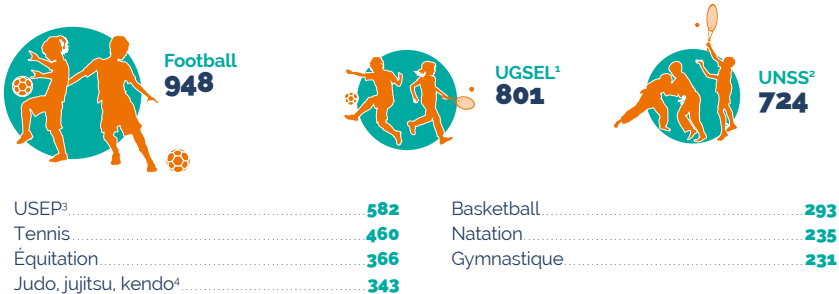
En 2022, **6,9 millions de licences** ont été délivrées à **des enfants de moins de 15 ans**, soit **45 % de la totalité des licences**.

Ce sont en majorité de licences délivrées à **des enfants âgés de 10 à 14 ans** puis à des enfants âgés **de 5 à 9 ans**



Les fédérations de **football, tennis et équitation** sont les fédérations unisport qui **délivrent le plus de licences aux moins de 15 ans**, avec les trois **fédérations scolaires multisport**.

Les dix fédérations ayant délivré le plus grand nombre de licences aux enfants âgés de moins de 15 ans en 2022 (en milliers)



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022.

Champ : Licences délivrées à des personnes de moins de 15 ans au 1^{er} janvier 2022, France entière.

1 - Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL)

2 - Union nationale du sport scolaire

3 - Union sportive de l'enseignement du premier degré

4 - Et disciplines associées



La fédération de **football** est celle qui **délivre le plus de licences aux garçons** de moins de 15 ans devant deux fédérations multisports scolaires : l'UGSEL¹ puis l'UNSS².



L'**UGSEL**, puis la fédération d'**équitation** sont celles qui **délivrent le plus grand nombre de licences aux filles** de moins de 15 ans.

Les dix fédérations ayant délivré le plus grand nombre de licences aux moins de 15 ans en 2022 selon le sexe (en milliers)



Football
850



UNSS²
429



UGSEL¹
406



Tennis.....	314
USEP ³	299
Judo, Jujitsu, Kendo ⁴	238
Basketball.....	188
Handball.....	132
Natation.....	115
Rugby.....	114



UGSEL¹
395



Équitation
315



UNSS²
295



USEP ³	283
Gymnastique.....	194
Tennis.....	146
Natation.....	120
Judo, jujitsu, kendo ⁴	105
Basketball.....	104
Football.....	98

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022.

Champ : Licences délivrées aux moins de 15 ans au 1^{er} janvier 2022, France entière.

Note : Les données portent sur la saison 2021/2022, l'année civile 2022 ou toutes autres périodes se terminant en 2022 selon la fédération.

1 - Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL)

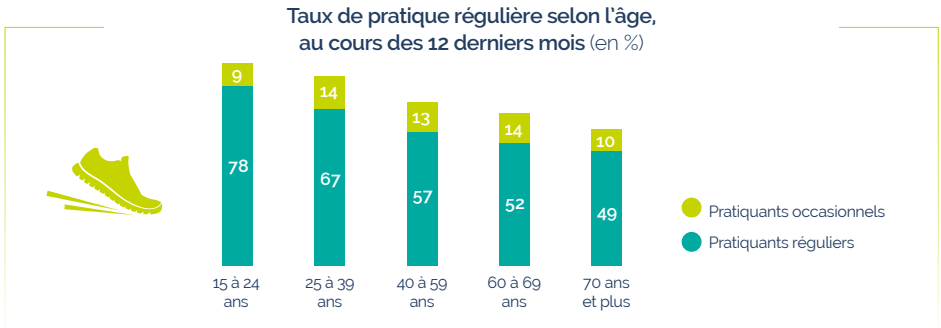
2 - Union nationale du sport scolaire

3 - Union sportive de l'enseignement du premier degré

4 - Et disciplines associées

La pratique sportive des adultes

La pratique sportive est **très élevée entre 15 et 24 ans**, puis décroît avec l'âge. Néanmoins la pratique sportive régulière continue à mobiliser **une personne âgée de 60 ans ou plus sur deux**.



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

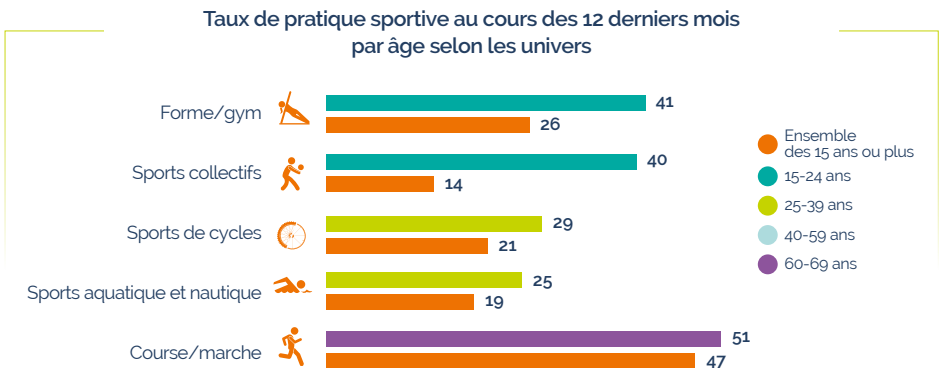
Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Note : La pratique sportive régulière recouvre la pratique au moins une fois par semaine, la pratique sportive occasionnelle correspond à une pratique moins fréquente.

Les **15-24 ans** pratiquent davantage que la moyenne des activités de **la forme et de la gymnastique**, et des **sports collectifs**.

Chez les **25-30 ans** ce sont les sports de **cycles** puis les sports **aquatiques et nautiques**, qui sont plus souvent pratiqués que la moyenne.

Chez les **40-69 ans**, c'est l'univers de la **course** et de la **marche** qui est le plus populaire.



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

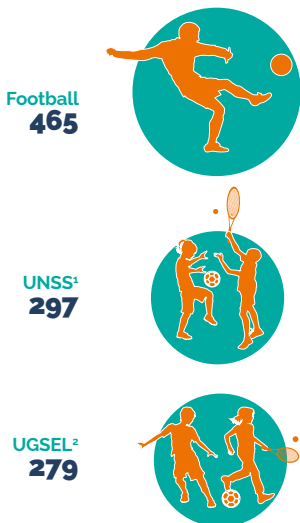
Lecture : 41 % des 15-24 ans déclarent pratiquer une activité de l'univers de la forme et de la gymnastique, c'est le cas de 26 % de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus.

Le football, l'équitation et le tennis sont les fédérations unisport délivrant le plus de licences aux **15-24 ans et 25-39 ans**.

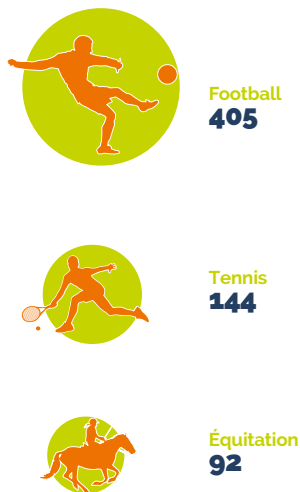
Le rugby est particulièrement bien représenté chez les **25-39 ans**.

Les dix fédérations ayant délivré le plus de licences aux personnes selon leur âge en 2022 (en milliers)

15-24 ans



25-39 ans



Équitation.....	139
Tennis.....	122
Handball.....	119
Basketball.....	111
Sport Universitaire.....	100
Rugby.....	80
Volley.....	44

Rugby.....	73
Handball.....	62
Basketball.....	61
Tir.....	52
Badminton.....	52
FSGT³.....	45
Golf.....	45

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022, âge au 1^{er} janvier 2022.

1 - Union nationale du sport scolaire

2 - Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL)

3 - Fédération sportive et gymnique du travail

PRÉCISIONS

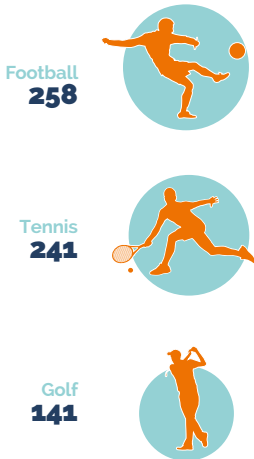
Les données portent sur la saison 2021/2022, l'année civile 2022 ou toutes autres périodes se terminant en 2022 selon la fédération.

Le golf et le tir sont particulièrement bien représentés chez les **40-59 ans**.

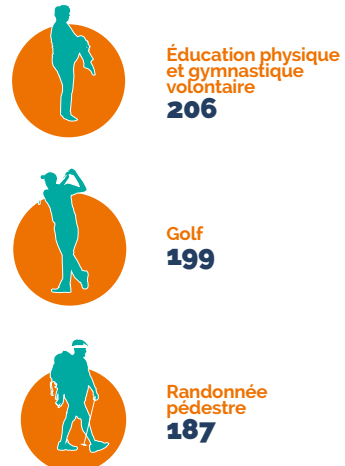
À partir de **60 ans**, les fédérations **d'éducation physique et gymnastique volontaire, de golf, de la randonnée pédestre**, et de la pétanque délivrent le plus de licences.

Les dix fédérations ayant délivré le plus de licences aux personnes selon leur âge en 2022 (en milliers)

40-59 ans



60 ou plus



Éducation physique et gymnastique volontaire	101
Tir	99
Pétanque et Jeu provençal	88
Athlétisme	75
Équitation	72
UFOLEP ²	66
Rugby	59

Pétanque et Jeu provençal	118
Tennis	79
Retraite sportive	78
Tir	69
Cyclotourisme	64
Sports pour tous	60
Football	54

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022, âge au 1^{er} janvier 2022.

1 - Fédération sportive et gymnique du travail
 2 - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique

PRATIQUES sportives SELON LE SEXE

En 2022, **58 % des femmes** ont pratiqué **régulièrement une activité sportive** (une fois par semaine) contre **62 % des hommes**.

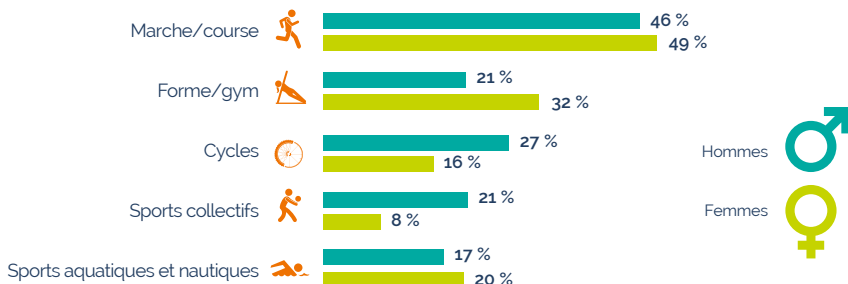
Même si les hommes continuent de pratiquer plus, **les écarts se resserrent entre hommes et femmes**, tant sur la pratique occasionnelle que sur la pratique régulière.

Taux de pratique sportive entre 2018 et 2022 selon la régularité et le sexe



Les femmes pratiquent plus souvent que les hommes des **activités de la forme et de la gymnastique**. **Les hommes** pratiquent plus souvent des **sports collectifs** ou des **sports de cycles**.

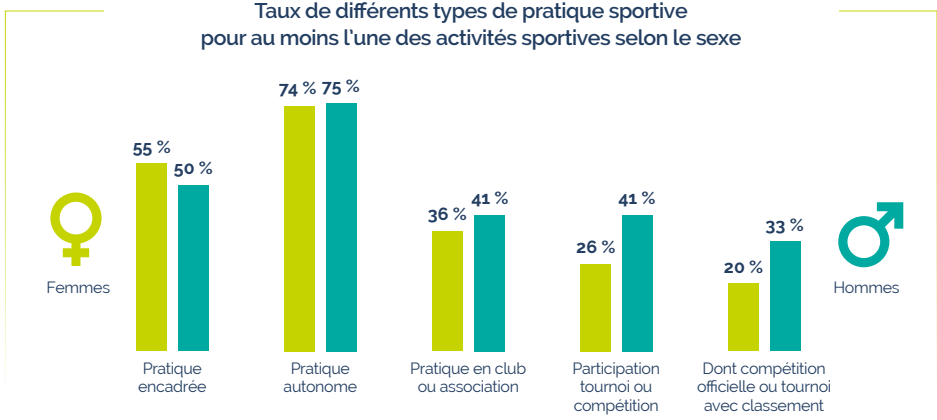
Taux de pratique sportive au cours des 12 derniers mois par sexe selon les univers sportifs



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2022

Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Les femmes **pratiquent davantage** le sport de manière **encadrée ou en club**, mais elles sont **moins nombreuses** à participer à des **tournois et compétitions** ou à **disposer d'une licence**.

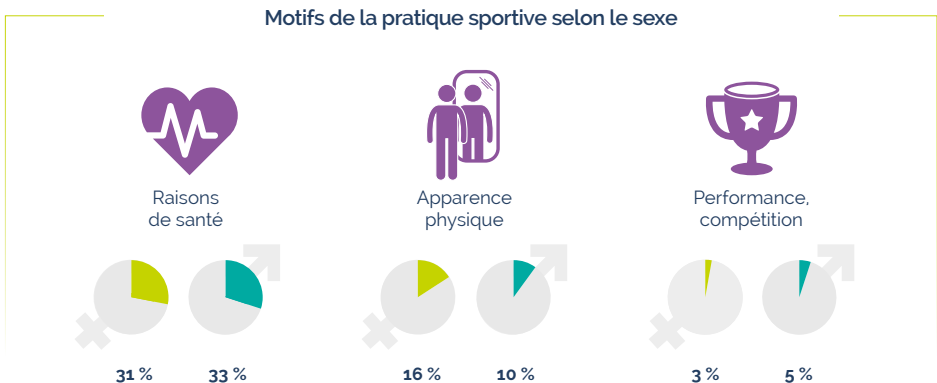


Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC. Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

L'activité sportive est d'abord **pratiquée** pour des **raisons de santé** pour les hommes comme pour les femmes.

Les femmes sont **plus nombreuses** à déclarer vouloir **améliorer leur apparence physique, leur forme** alors qu'elles sont **moins nombreuses** à faire du sport pour la **performance, la compétition**.



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC. Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

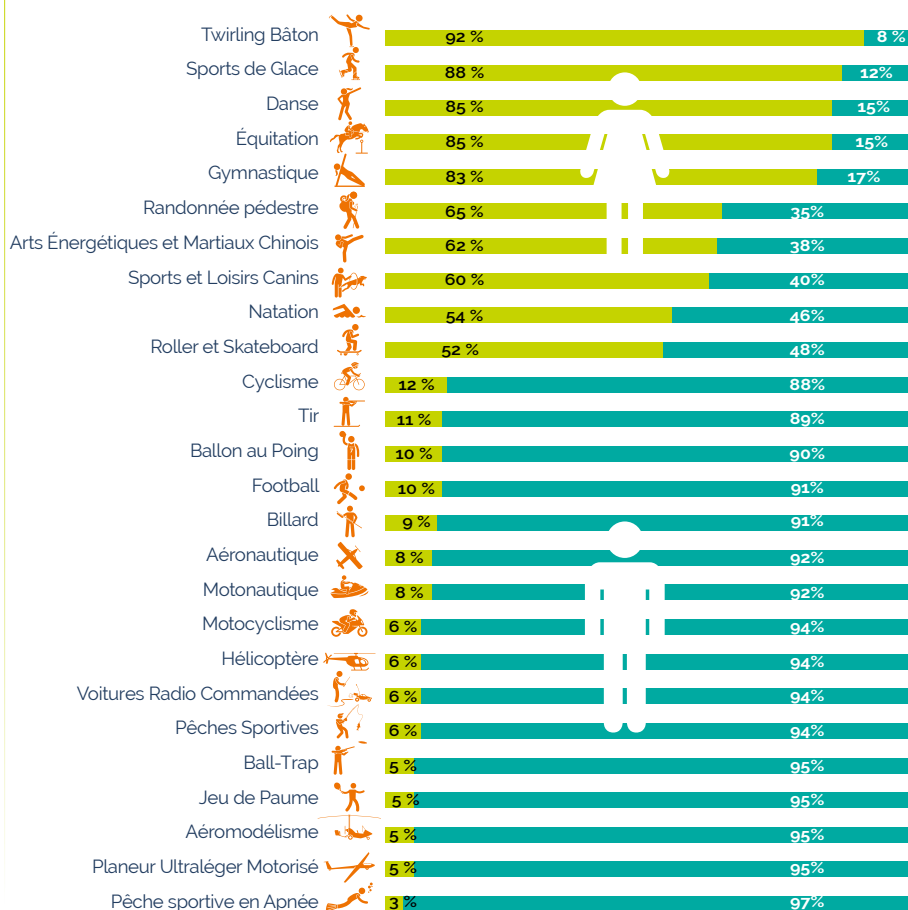
Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

La pratique licenciée

Environ **5,9 millions de licences** ont été délivrées **à des femmes** tous âges confondus en 2022, soit **38 % des licences**.

Sur l'ensemble des 91 fédérations délégataires, **les femmes sont majoritaires dans seulement 10 d'entre elles**, dont la fédération des **sports de glace** (88 % de licences féminines) et celle de **danse** (85 %)

Les fédérations majoritairement féminines et les fédérations les plus masculines en 2022



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2021



La fédération d'**équitation** est celle qui **délivre le plus de licences à des femmes** âgées de 15 ans ou plus, devant la fédération d'éducation physique et gymnastique volontaire puis la fédération multisport scolaire (UGSEL).



La fédération de **football**, puis celle de **tennis** et celle de **golf** sont celles qui **délivrent le plus grand nombre de licences à des hommes** âgés de 15 ans ou plus.

Les dix fédérations délivrant le plus grand nombre de licences aux 15 ans ou plus en 2022 selon le sexe (en milliers)



Football
1 070



Tennis
416



Golf
298



Tir.....	212
Pétanque et Jeu provençal.....	211
Rugby.....	195
UNSS ¹	183
Basketball.....	158
Handball.....	149
UGSEL ²	136



FFEPGV³
308



Équitation
271



Tennis
169



UGSEL ²	143
Randonnée pédestre.....	142
UNSS ¹	114
Football.....	112
Golf.....	109
Handball.....	96
Sports Pour Tous.....	96

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022. Age au 1^{er} janvier 2022.

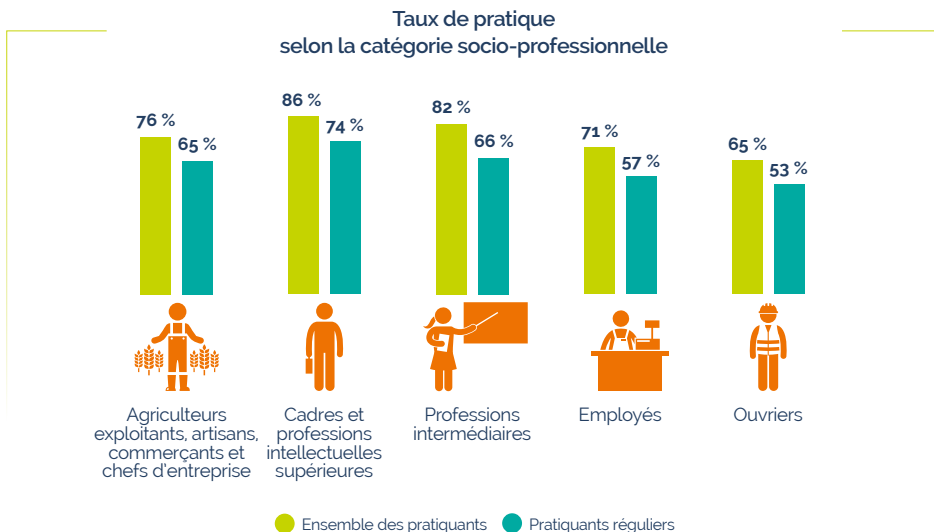
1 - Union nationale du sport scolaire

2 - Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL)

3 - Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire

PRATIQUES sportives selon les catégories SOCIO-PROFES- SIONNELLES

L'écart de pratique sportive est marqué selon la catégorie socio professionnelle : **74 % des cadres** font du **sport régulièrement** alors que c'est le cas de **53 % des ouvriers**.



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi résidant en France, France entière.

Note : La pratique sportive régulière recouvre la pratique au moins une fois par semaine, la pratique sportive occasionnelle correspond à une pratique moins fréquente.

La grande majorité des cadres (86 %) a pratiqué une activité sportive **au moins une fois** en 2022 **contre 65 % des ouvriers**.

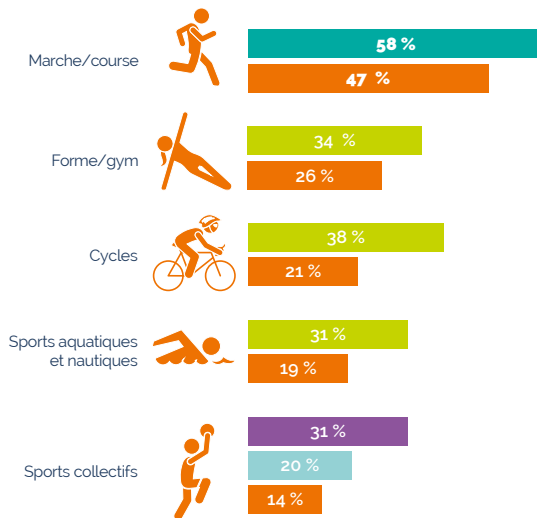
Chez les **cadres** comme chez les **ouvriers**, la **pratique sportive régulière a fortement progressée** : +6 points entre 2018 et 2022.

Les professions intermédiaires pratiquent les activités de la **course** et de la **marche** plus souvent que la moyenne.

Chez **les cadres**, ce sont les **activités de la forme et de la gymnastique**, puis les sports de cycle et les sports aquatiques et nautiques qui sont davantage pratiqués.

Chez **les étudiants et les bas revenus**, ce sont les **sports collectifs**.

Taux de pratique sportive
par catégorie socioprofessionnelle selon les univers



● Ensemble des pratiquants ● Professions intermédiaires ● cadres ● Étudiants ● Bas revenus

Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Note : La pratique sportive régulière recouvre la pratique au moins une fois par semaine, la pratique sportive occasionnelle correspond à une pratique moins fréquente.

PRATIQUES sportives et SANTÉ

La pratique sportive peut **améliorer l'état de santé** mais à l'inverse un problème de santé **peut affecter cette pratique** :

la diminuer en raison de **difficultés physiques**,



ou l'augmenter pour **améliorer sa santé**.



Les personnes n'ayant pratiqué **aucune activité sportive** au cours des 12 derniers mois se déclarent **deux fois plus souvent en mauvaise santé** que celles ayant pratiqué au moins une fois sur cette même période (2 sur 10 contre 1 sur 10).

68 % des personnes se déclarant **en bonne ou très bonne santé** sont des **pratiquants sportifs réguliers** contre **42 %** des personnes se déclarant **en mauvaise ou très mauvaise santé**.

68 %



42 %



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.



En mars 2023, **573 maisons sport santé** sont implantées sur le territoire français.

PRÉCISIONS

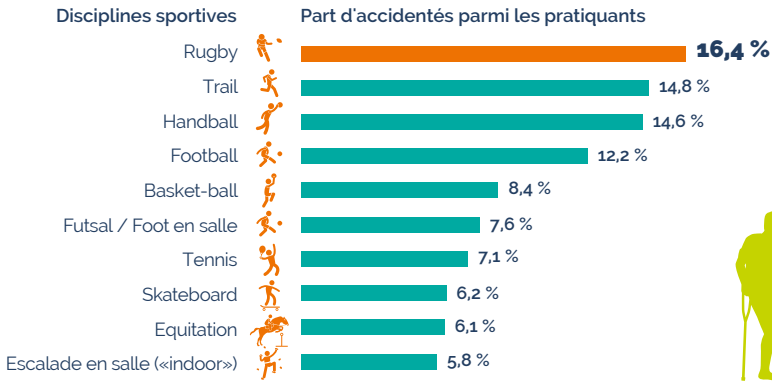
Les **maisons sport santé** sont des structures associatives, publiques, privées, commerciales, etc. réunissant des professionnels de santé et du sport pour lutter contre la sédentarité et ses conséquences sur la santé, notamment l'obésité et les maladies cardiovasculaires, en ciblant prioritairement les personnes atteintes d'une affection de longue durée et les publics éloignés de l'activité physique et sportive.

Blessures et accidents

14 % des sportifs réguliers de 15 ans ou plus **se sont blessés** (**fracture, entorse, claquage, tendinite, malaise, etc.**) pendant la pratique d'une activité physique ou sportive au cours des 12 derniers mois.

La plupart des sports collectifs et le trail sont les disciplines qui présentent **le taux d'accident le plus élevé**, suivi du **tennis**.

Taux de victimes de blessures par discipline



Source : INJEP, MSJOP, Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives, 2020.

Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Lecture : 16,4 % des personnes ayant pratiqué le rugby au moins une fois au cours des 12 derniers mois déclarent s'être blessées (fracture, entorse, claquage, tendinite, malaise, etc.)

Pratique sportive et handicap

Deux fédérations multisports délivrent des licences **spécifiquement à des personnes en situation de handicap** : la fédération française handisport et la fédération française du sport adapté.

Celles-ci ont délivré respectivement **27 099** et **55 196 licences** en 2022.



D'autres fédérations sportives non spécialisées délivrent des licences aux personnes en situation de handicap, mais les décomptes ne sont pas connus.



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports, 2022.

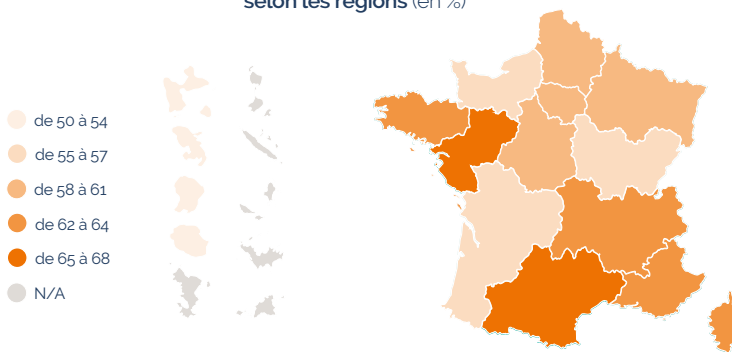
PRATIQUES sportives et TERRITOIRES

Pratiques sportives et régions

La pratique sportive d'une région est fortement liée aux **caractéristiques sociodémographiques** de ses habitants, notamment la part des jeunes et des catégories socialement favorisées, à sa **topographie** et ses caractéristiques naturelles (présence de massif montagneux, de littoral) mais aussi à **l'offre disponible** et à son **histoire**.

Les régions **Pays de la Loire et l'Occitanie** sont les plus sportives avec environ **deux tiers** de leur population qui **pratiquent régulièrement**.

Taux de pratique sportive régulière
selon les régions (en %)



Sources : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Lecture : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Note : La pratique sportive régulière recouvre la pratique au moins une fois par semaine.

PRÉCISIONS

L'interrogation du Baromètre national de la pratique sportive 2022 portant sur la pratique au cours des 12 derniers mois (juin 2021-juin 2022), le niveau de pratique sportive dans les DROM sont à analyser en tenant compte du contexte sanitaire de 2021 et 2022 et des différences importantes de protocoles sanitaires liés à la covid 19 par rapport à la France métropolitaine.

Les taux de pratique sportive des régions PACA et Corse doivent être considérés conjointement : il s'agit de la proportion de la population pratiquant régulièrement une activité sportive dans l'ensemble de ces deux territoires, il n'est pas possible de les isoler.

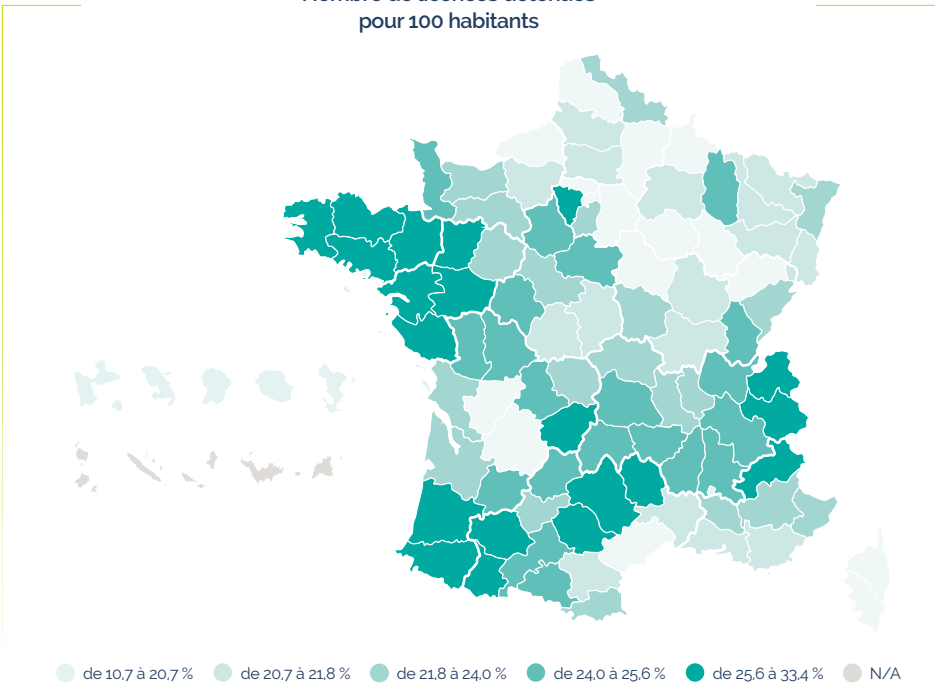
La pratique sportive régulière est **plus élevée** dans les **grandes agglomérations** hors Paris (**63 % de pratiquants réguliers dans les villes de plus de 100 000 habitants**, contre 60 % au niveau national et 57 % à Paris).

Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.
 Champ : Ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

On compte **23 licences** sportives **pour 100 habitants en France métropolitaine**, **15 licences** sportives pour 100 habitants dans les DROM.

La pratique sportive fédérale présente de **fortes disparités territoriales**, de **11 licences** annuelles **pour 100 habitants en Guyane** à **33 licences** annuelles **pour 100 habitants en Lozère**.

Nombre de licences détenues pour 100 habitants



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022.



La pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la ville

La pratique fédérale est **relativement peu développée** dans les **quartiers prioritaires de la ville (QPV)**.

4 % des **licences sportives ont été délivrées en QPV** en 2019 alors que **8 % de la population y résidait en 2018**.



Les **licences sportives féminines** y sont encore davantage **sous-représentées** : seulement **3,5 % des licences** ont été délivrées en QPV

contre **4,4 %** des **licences masculines**.

Dans les **départements d'outre-mer** (hors Mayotte), **15 % des licences** sont délivrées en QPV alors que **19 % de la population y réside**.

27 % des licences délivrées en QPV concernent **le football**, soit **deux fois plus** qu'au niveau national.

À l'inverse, la part des licences délivrées en QPV pour **le tennis** est **deux fois moins** importante qu'au niveau national (3 % contre 6 %).



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2019.

Note : L'information sur la localisation des licences en QPV n'est disponible en général qu'un an après la diffusion du recensement des licences car elle nécessite une opération supplémentaire de géocodage des données.

PRÉCISIONS

Les **quartiers prioritaires de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville et sont ceux où les revenus sont les plus faibles. Au nombre de 1 500, ils regroupent environ cinq millions de personnes, soit 8 % de la population française.

La politique de la ville qui s'y applique vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire.

La pratique sportive dans les zones de revitalisation rurale



Quelques fédérations **sont légèrement surreprésentées** en ZRR : **l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)** qui représente **6 %** des licences délivrées en ZRR **contre 4 % au niveau national**, la fédération française de **pétanque** et **jeu provençal** ainsi que celle de **rugby** (3 % contre 2 %).

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2019.

Note : L'information sur la localisation des licences en ZRR n'est disponible en général qu'un an après la diffusion du recensement des licences car elle nécessite une opération supplémentaire de géocodage des données.

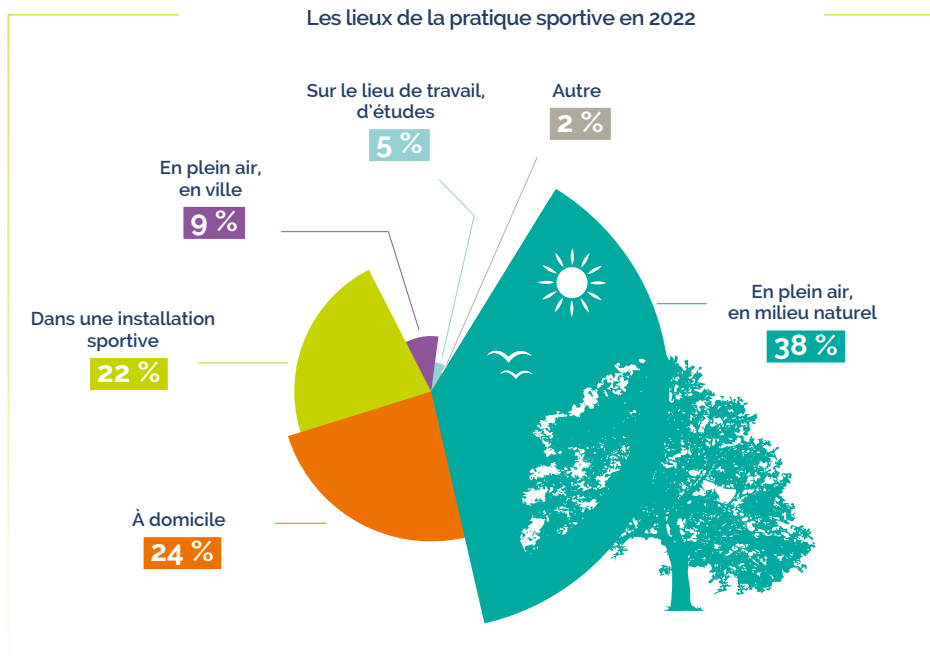
PRÉCISIONS

Les zones de revitalisation rurales (ZRR) sont des zones définies à un échelon intercommunal et couvrant les communes rurales dont la densité de population est inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI et où le revenu fiscal par unité de consommation médian est inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians. À travers des mesures fiscales et sociales (par exemple des exonérations fiscales pour les entreprises), l'objectif est d'aider le développement des territoires ruraux les moins peuplés et les plus touchés par le déclin démographique et économique.



LIEUX de la pratique

Le sport est pratiqué **en plein air et en milieu naturel dans plus d'un tiers des cas**, à domicile **dans un quart des cas**.



40 % de ceux qui déclarent une pratique sportive à domicile précisent que c'est pour pratiquer **quand ils le souhaitent**.

La pratique à domicile de l'activité sportive principale a **augmenté de 6 points** par rapport à 2018. En miroir la pratique de l'activité principale **dans les installations sportives** est **en recul de 7 points** (22 % en 2022 contre 29 % en 2018).

Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022.

Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Lecture : 22 % des personnes sportives déclarent qu'elles pratiquent leur activité principale le plus souvent dans une installation sportive.

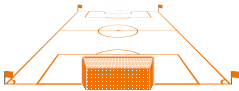
En 2018, on recensait **311 000 équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature** sur la France entière : la majorité était **des équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ou des salles de pratiques collectives**.

Répartition des équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature selon leur catégorie



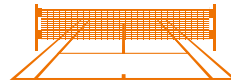
73 300 Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre

66 470 Salles de pratiques collectives



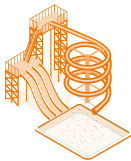
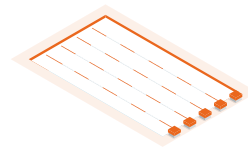
43 320 Terrains de grands jeux

40 660 Courts de tennis



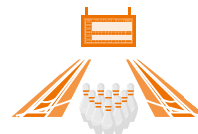
38 840 Sites et espaces de sports de nature

6 050 Bassins de natation



660 Autres bassins aquatiques

41 510 Autres équipements sportifs



Source : Équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature - RES, janvier 2018.
 Champ : France entière.

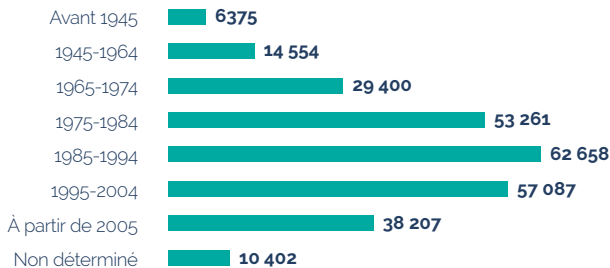


61 % des équipements sportifs — hors équipements de sports de nature — ont été **mis en service avant 1995**.

Cependant, **un tiers de ceux-ci ont été rénovés depuis 1995**.



Période de mise en service des équipements sportifs (hors équipements de sports de nature)



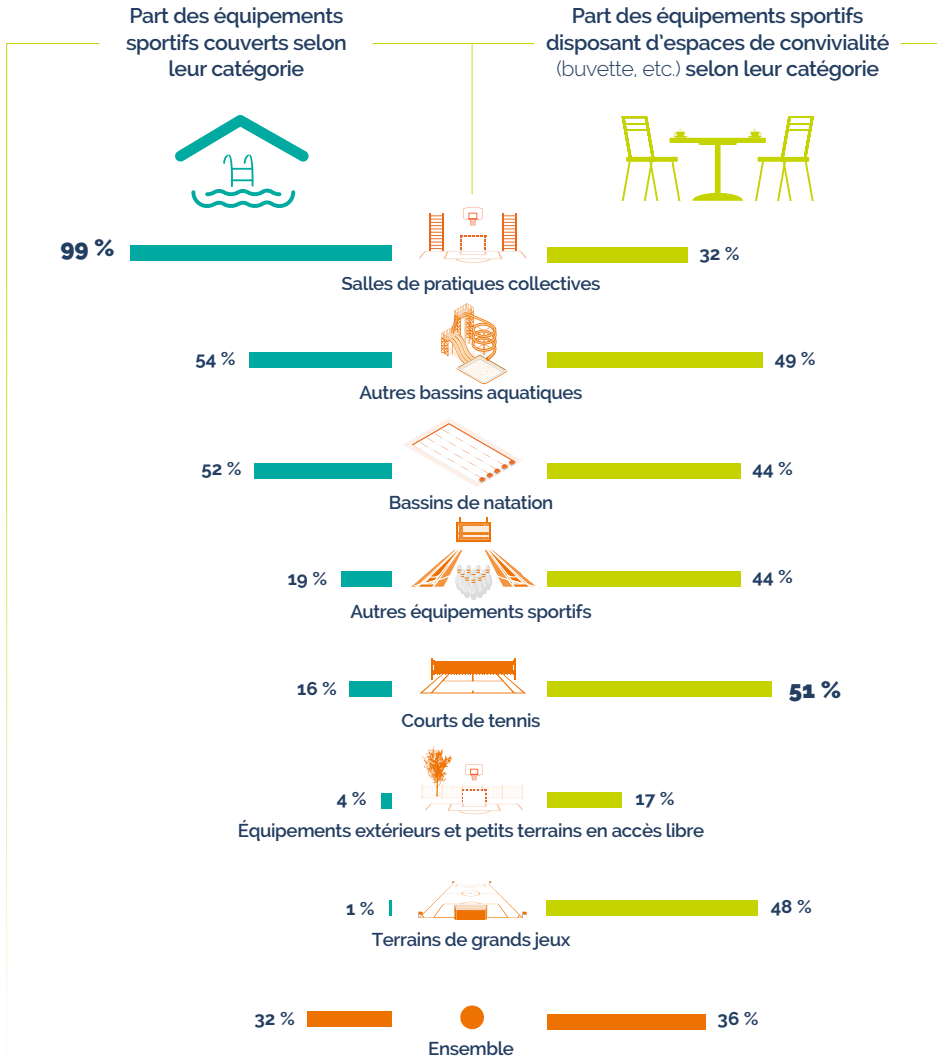
Source : Équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature – RES, janvier 2018.

PRÉCISIONS

Au sens du recensement des équipements sportifs, une **installation sportive** correspond à un lieu (une adresse) pouvant regrouper un ou plusieurs **équipements** (terrains de tennis, murs d'escalade, piscines, etc.) et respectant comme critère essentiel que toute personne puisse y accéder à titre individuel ou via une structure publique ou privée dans le but d'y pratiquer une activité physique ou sportive. Plus de 180 types d'équipements différents sont recensés et regroupés en une typologie des équipements sportifs et sites de sports de nature.

Un bassin aquatique sur deux est couvert, mais seulement **un court de tennis sur six** (16 %).

Seul un tiers des salles de pratique collective **disposent d'un espace de convivialité** alors que c'est le cas de **la moitié** des bassins aquatiques, des courts de tennis et des terrains de grands jeux.



Source : Équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature - RES, janvier 2018.

Champ : France entière, hors sites et espaces de sports de nature.



90 % de la population habite à **moins de 16 minutes** en voiture **d'un bassin de natation.**

Temps d'accès en voiture aux principaux types d'équipements sportifs

Équipements sportifs		Temps maximal d'accès pour 90% de la population
Domaine skiable		4 h 32 min
Patinoire		61 min
Terrain de golf		31 min
Parcours sportif/santé		22 min
Centre équestre		18 min
Parc pour roller-skate-vélo ou freestyle		17 min
Bassin de natation		16 min
Piste d'athlétisme		16 min
Salle de remise en forme		16 min
Salle de combat		12 min
Salle multisport		9 min
Boulodrome		7 min
Cours de tennis		7 min
Terrain de grands jeux		6 min



Source : INSEE, recensement de la population 2017, Banque permanente des équipements 2019, distancier Métric.

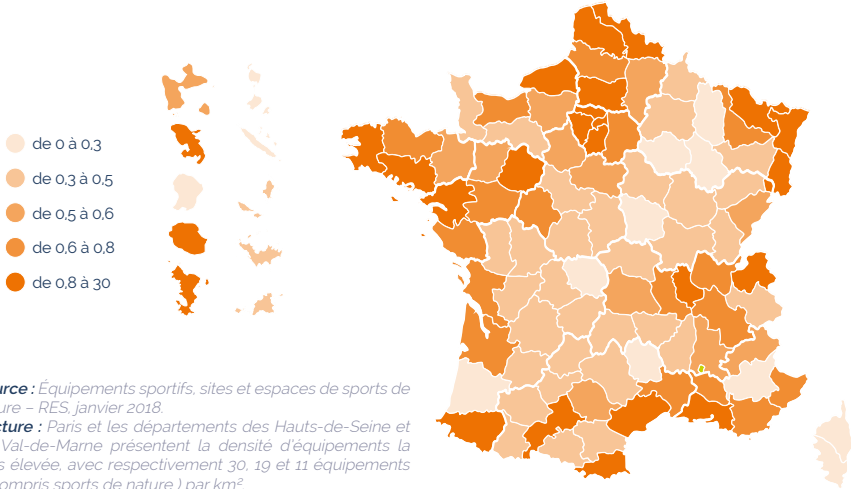
Note : Les temps d'accès sont des temps théoriques moyens calculés par commune avec le distancier Métric qui fait notamment l'hypothèse que tous les habitants de la commune accèdent à l'équipement avec le même temps moyen de trajet.

PRÉCISIONS

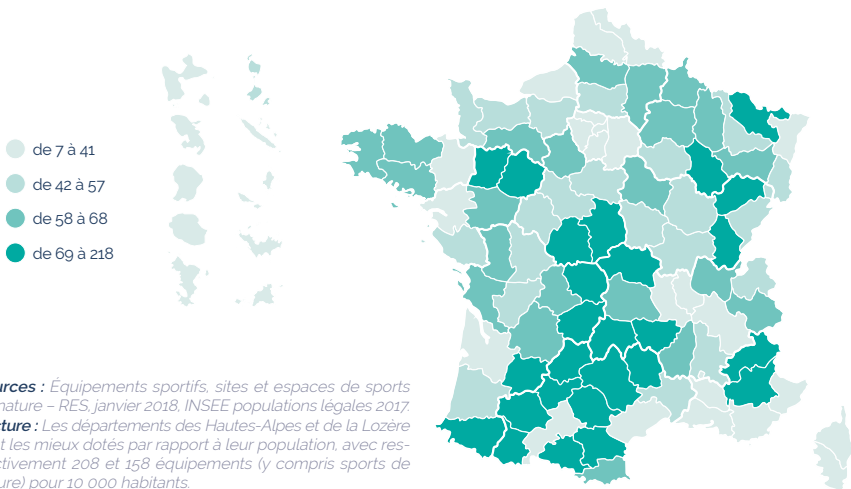
L'**accessibilité** d'un territoire aux équipements sportifs peut être mesurée par le nombre d'équipements par habitant, la densité d'équipements sportifs, le temps de trajet, mais aussi par d'autres critères, souvent plus difficiles à mesurer : géographiques (déplacement auquel les individus peuvent consentir, exprimé principalement en temps de trajet. L'état de la route, l'offre en transports en commun et les places de parking sont les principaux déterminants facilitant l'accès); temporels (gestion des créneaux horaires entre les différents utilisateurs scolaires, associatifs, etc. avec des demandes qui sont souvent supérieures à l'offre et des amplitudes horaires trop courtes); économiques (coût d'entrée dans l'équipement, parfois conditionné à l'adhésion à un club ou à une autre structure); structurels (diversité et qualité des équipements notamment en termes d'adaptation aux personnes en situation de handicap, etc.)

La région parisienne ainsi que **les départements très urbains sont les mieux dotés pour le nombre d'équipements** par rapport à la taille du territoire (nombre d'équipements par km²). **La Réunion, la Martinique et Mayotte** présentent également une forte densité d'équipements.

Densité d'équipements sportifs au km²,
(espaces et sites de sports de nature inclus)

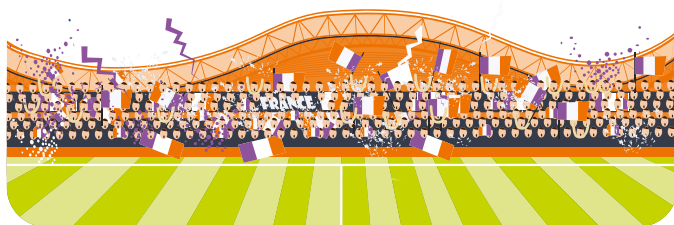


Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants
(espaces et sites de sports de nature inclus)

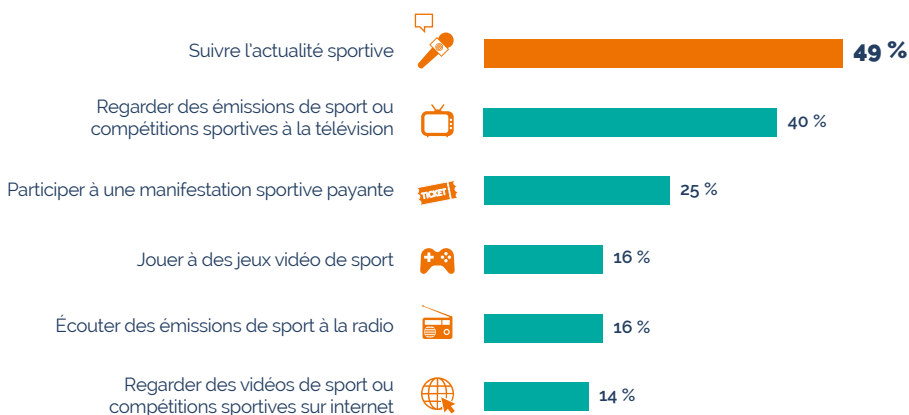


Le sport comme **EXPÉRIENCE CULTURELLE**

En 2018, **63 %** des 15 ans ou plus a eu au moins une « **pratique culturelle sportive** » au cours des 12 derniers mois comme suivre l'**actualité** sportive, regarder des **émissions** ou **compétitions** de sport, ou encore jouer à des **jeux vidéo**...



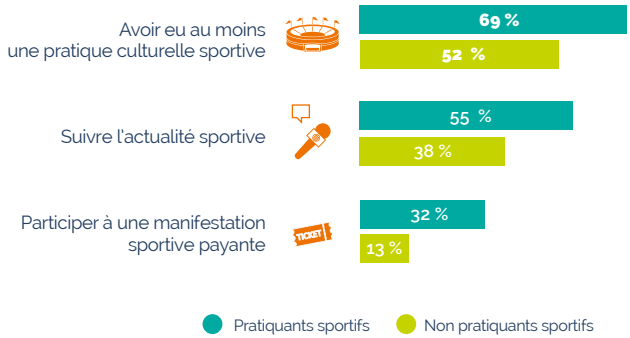
Part des 15 ans ou plus pratiquant des activités culturelles sportives



Source : DEPS, ministère de la culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018, traitements INJEP-MEDES
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Les **personnes pratiquant une activité sportive** et les **hommes** sont **plus nombreux** à avoir eu une **pratique culturelle sportive** en 2018.

Taux de participation aux pratiques culturelles sportives selon le fait d'avoir pratiqué ou non une activité sportive



Source : DEPS, ministère de la culture, traitements INJEP-MEDES, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Note : Pratiquants sportifs désigne ici les personnes ayant déclaré avoir pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois.

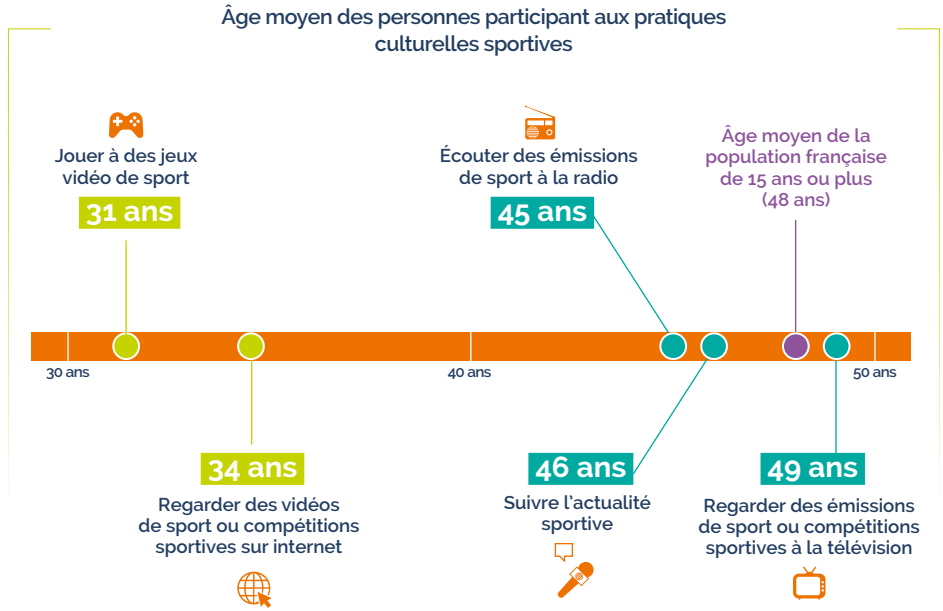
Répartition femmes-hommes de la participation aux pratiques culturelles sportives



Source : DEPS, ministère de la culture, traitements INJEP-MEDES, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Les jeunes ont davantage de pratiques culturelles sportives : ils jouent beaucoup plus fréquemment à des jeux vidéo de sport, regardent davantage des vidéos de sport ou des compétitions sportives sur internet.



Source : DEPS, ministère de la culture, traitements INJEP-MEDES, enquête sur les pratiques culturelles 2018.
 Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus.

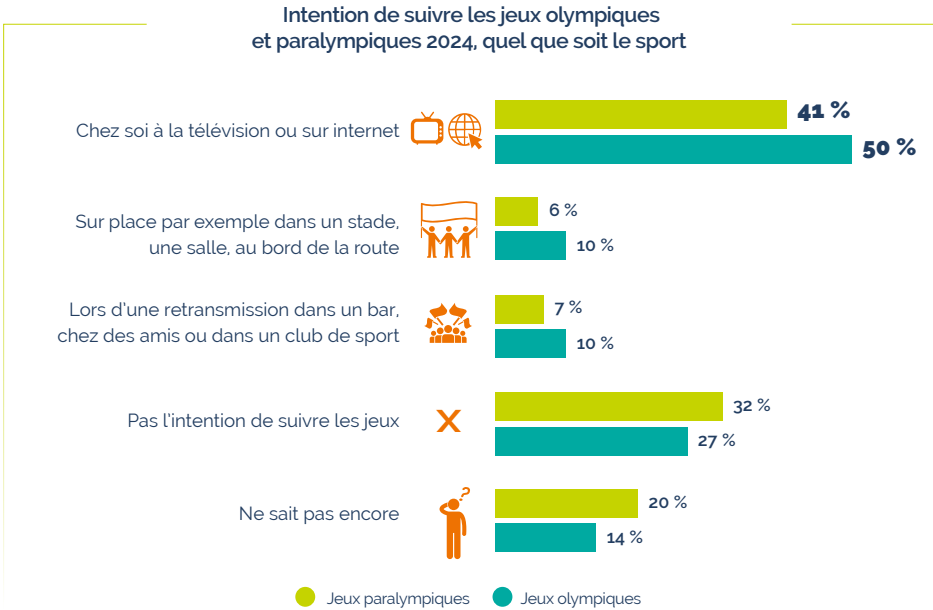
Les adolescents de 13 ou 14 ans s'intéressent beaucoup au sport.



Source : INJEP-DEPP, Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège 2019, panel d'élèves recruté en septembre 2011.
 Champ : France métropolitaine, collégiens âgés de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

En 2022, à 2 ans des jeux olympiques et paralympiques à Paris (JOP), **six Français sur dix** déclarent avoir **l'intention de regarder Les Jeux olympiques 2024**.

Les **Jeux paralympiques** suscitent un engouement moins important : un peu moins de la moitié des Français envisagent de les regarder chez eux, lors d'une retransmission en groupe ou sur place.



Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2022.

Champ : Ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

71 % des Français intéressés par les JOP ont **l'intention de suivre autant le sport féminin que le sport masculin**.

L'intérêt reste néanmoins assez genré :

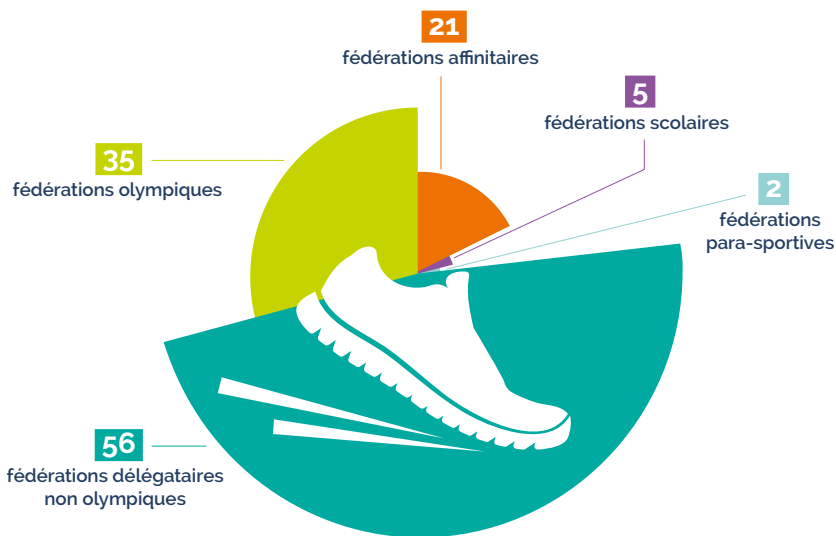


Source : INJEP, MSJOP, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2022.

Champ : Ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

L'ORGANISATION FÉDÉRALE du sport

En 2022, **119 fédérations sportives** sont agréées par le ministère chargé des sports, dont :



Source : MSJOP, direction des sports 2022.

PRÉCISIONS

Les **fédérations sportives**, constituées sous la forme associative, ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.

Pour être **agréées par le ministère chargé des sports**, les fédérations doivent adopter des statuts comportant certaines dispositions obligatoires, un règlement disciplinaire, notamment en matière de lutte contre le dopage. L'agrément conditionne l'obtention d'aides étatiques, qu'il s'agisse de moyens financiers ou humains. Certaines fédérations agréées peuvent être **déléгатaires**, c'est-à-dire avoir la charge de l'exécution d'une mission de service public confiée par l'État et avoir à ce titre un monopole notamment pour organiser les compétitions à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux et départementaux.

Le ministre chargé des sports accorde la délégation à une seule fédération pour une discipline donnée.

En 2022, on dénombre aussi **152 000 clubs** et **11 000 établissements professionnels agréés**, dont :



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences et des clubs sportifs, 2021.

1 - Union nationale du sport scolaire.

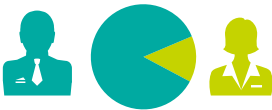
2 - Union sportive de l'enseignement du premier degré.

3 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique.

PRÉCISIONS

Les **clubs sportifs agréés** sont des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliées à une fédération et dont l'objet est de proposer des équipements et des services pour la pratique sportive.

Les **établissements professionnels agréés** sont des établissements des secteurs privé et commercial qui sont néanmoins agréés par une fédération française de sport. C'est le cas par exemple de nombreux centres équestres.



Sur les **119 présidents** de fédérations sportives recensés, **seulement 19 sont des présidentes**. (Situation au 31 décembre 2022).

Source : MSJOP, direction des sports 2022.

En 2022, on dénombre **1 444 conseillers techniques sportifs** dont :



Source : MSJOP, direction des sports ; CGOCTS.

Seulement un conseiller technique sportif sur cinq est une femme.

PRÉCISIONS

Les **conseillers techniques sportifs (CTS)** sont des fonctionnaires ou agents publics rémunérés par l'État travaillant pour le compte d'une fédération sportive nationale, d'une ligue régionale ou encore d'un comité régional. Selon leur affectation, ils peuvent exercer des missions de directeur technique national (DTN), d'entraîneur national (EN), de conseiller technique national (CTN), ou de conseiller technique régional (CTR). Ils sont chargés de responsabilités diversifiées, liées, en particulier, au sport pour tous (progression de la pratique licenciée), au sport de haut niveau (détection des talents et perfectionnement de l'élite, sélection des équipes nationales) ou à la formation des cadres.

Le sport de **HAUT NIVEAU**

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est régi par différents textes législatifs et réglementaires ainsi que par la charte du sport de haut niveau. **La haute performance** est pilotée et accompagnée par **l'Agence nationale du sport**, notamment dans le cadre du projet «**Ambition bleue**» pour la préparation des **Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024**.

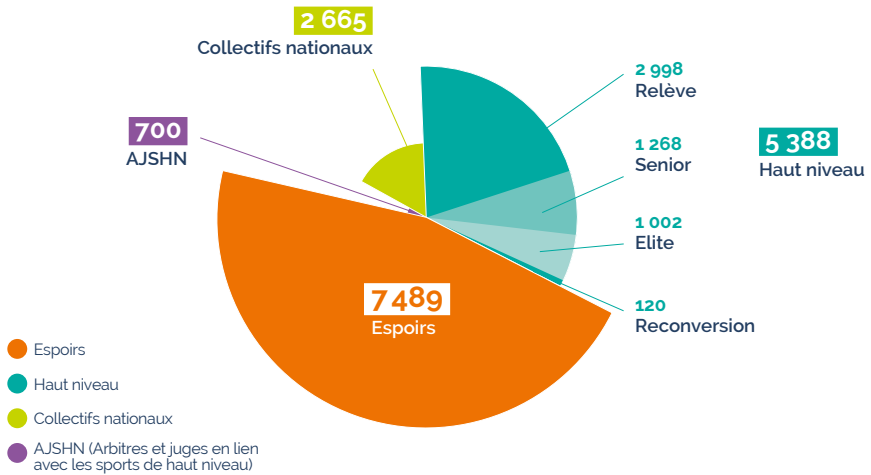


Il se différencie du sport professionnel qui désigne selon les disciplines sportives soit une branche du sport fédéral (par exemple le basketball ou le football), soit les sportifs vivant des revenus issus de leur pratique sportive en dehors d'un cadre fédéral (par exemple le golf ou le tennis).

Fin janvier 2023, **16 242 sportifs de haut niveau, Espoirs** ou issus des **Collectifs nationaux** sont inscrits sur les listes du ministère des sports.

Près de la moitié d'entre eux font partie de la **catégorie Espoirs**.

Répartition des sportifs en lien avec le sport de haut niveau selon leur catégorie



Source : MSJOP, Portail de suivi quotidien, des sportifs (PSQS), janvier 2023.

PRÉCISIONS

Le cadre réglementaire régissant le sport de haut niveau distingue **trois listes de sportifs** :

Sportifs de haut niveau (SHN) : sportifs ayant réalisé des performances notables lors de compétitions internationales, **regroupés par classe d'âge** (catégories Élite, Sénior et Relève) et dans la catégorie Reconversion pour ceux ayant figuré pendant au moins quatre ans dans l'une des catégories mentionnées, dont trois ans dans la catégorie Sénior mais ne remplissant plus les mêmes conditions de performance et qui ont un projet d'insertion professionnelle.

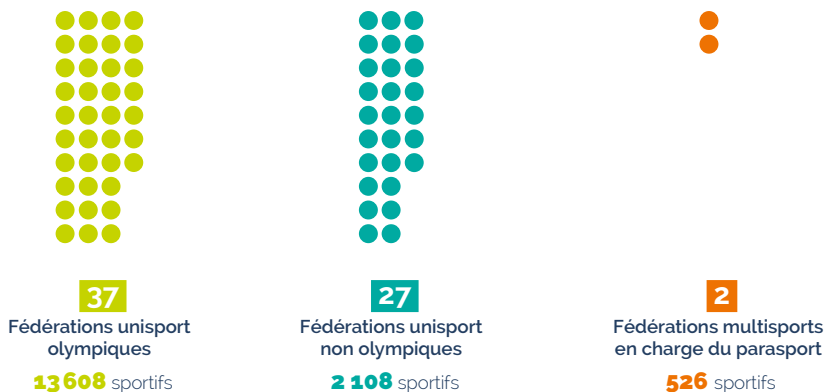
Sportifs des collectifs nationaux (SCN) : sportifs ne remplissant pas les conditions de performance du haut niveau, mais dont l'intégration au collectif national s'avère nécessaire (partenaires d'entraînement, etc.).

Sportifs Espoirs (SE) : sportifs qui ont des compétences sportives attestées par le directeur technique national (DTN) dans une discipline de haut niveau, mais qui ne remplissent pas encore les conditions nécessaires pour intégrer la liste des sportifs de haut niveau (SHN).

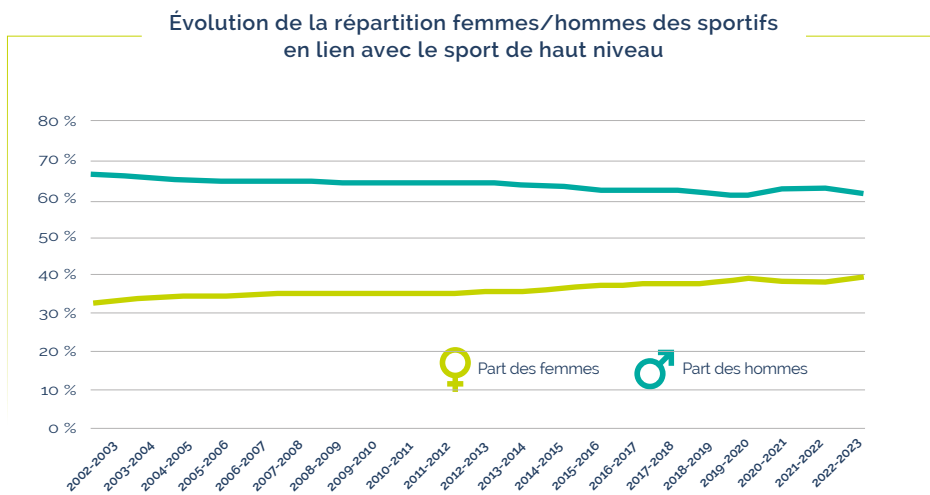
Les compétitions de référence sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et conduisent à l'établissement d'un classement mondial de référence (Jeux olympiques et paralympiques, championnats du monde, championnats d'Europe).

Textes de référence sur <https://www.sports.gouv.fr/le-sport-de-haut-niveau-c-est-quoi-730>

Ces sportifs dépendent de **66 fédérations** dont :



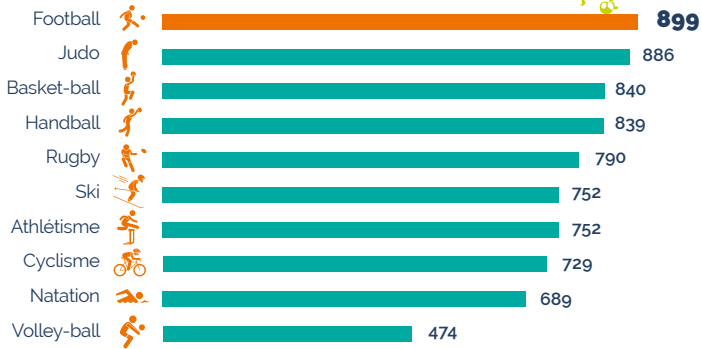
Depuis 20 ans, **la répartition entre hommes et femmes tend vers plus de parité** pour les sportifs en lien avec le sport de haut niveau.



Source : MSJOP, Portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS), janvier 2023.

Début 2023, les fédérations de **football** et de **judo** sont celles qui regroupent **le plus grand nombre de sportifs en lien avec le sport de haut niveau** : près de 900 pour chacune d'elles.

Les dix fédérations regroupant le plus grand nombre de sportifs en lien avec le sport de haut niveau en début 2023



Source : MSJOP, Portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS), janvier 2023.

Début 2023, la fédération de **cyclisme** puis celle d'**athlétisme** sont celles qui comptent **le plus grand nombre de sportifs de haut niveau**. La fédération **handisport** compte 209 sportifs de haut niveau et occupe la **7^e place du palmarès** ci-dessous.

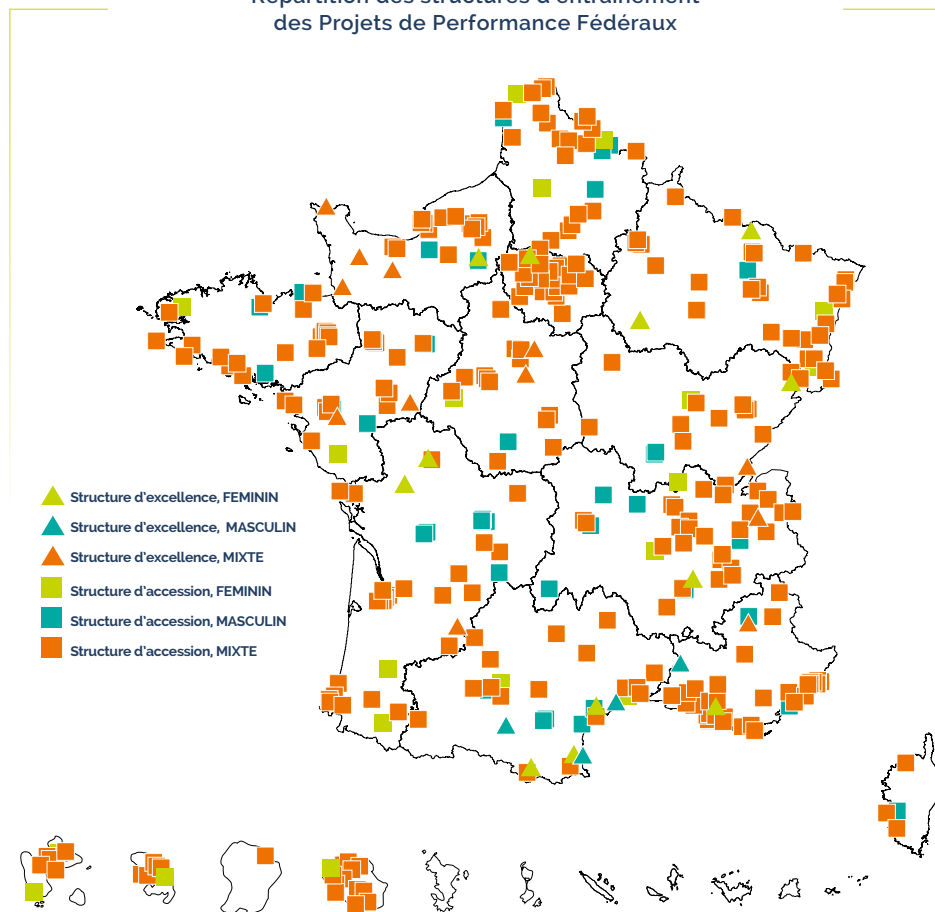
Les dix fédérations regroupant le plus grand nombre de sportifs de haut niveau en début d'année 2023



Source : MSJOP, Portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS), janvier 2023.

On recense **1 259 structures d'entraînement des projets de performance fédéraux** début 2023 dont **935 structures d'accession** et **325 structures d'excellence**.

Répartition des structures d'entraînement des Projets de Performance Fédéraux



Source : MSJOP, Portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS), janvier 2023.

PRÉCISIONS

Le **Projet de performance fédéral (PPF)** décline les exigences attendues des fédérations pour permettre l'accès des sportifs de haut niveau aux finales et aux podiums des compétitions de référence sur l'olympiade en cours.

Validé par les instances fédérales nationales, il comprend deux programmes distincts : **un programme d'excellence** (pour les sportifs de haut niveau et du collectif France) et **un programme d'accession au haut niveau** (qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs Espoirs ainsi qu'aux sportifs régionaux).

Haute performance

Au 31 mai 2023, **le Cercle Haute Performance compte 334 athlètes** français au sein de 28 fédérations sportives.

Les athlètes du Cercle Haute Performance



Source : Agence nationale du sport, situation au 31 mai 2023.

La fédération **handisport** (56 athlètes), celle de **handball** (39) et celle de **basket-ball** (31) **sont les plus représentées.**

La **Cellule Perf Paris 2024** regroupe **517 athlètes** et **167 entraîneurs.**

Les membres de la Cellule perf Paris 2024



Source : Agence nationale du sport, situation au 31 mai 2023.

PRÉCISIONS

Le **Cercle Haute Performance** regroupe les athlètes français ayant remporté une médaille depuis moins de 2 ans aux Jeux olympiques ou paralympiques ou lors des Championnats du monde. Il a été mis en place par l'Agence nationale du sport dans le cadre du plan « Ambition bleue » et de la préparation et de l'accompagnement des athlètes pour les JOP de Paris 2024. Cet accompagnement vise à l'optimisation du projet de performance de tous les acteurs susceptibles de gagner des médailles et des titres dans les disciplines olympiques et paralympiques.

La **Cellule Perf** regroupe l'ensemble des acteurs directement liés à la haute performance (athlètes médaillés du cercle haute performance, athlètes en passe d'être médaillés, athlètes jugés capables d'être médaillés à moyen terme et leurs principaux entraîneurs) susceptibles de faire des résultats sur le court et moyen terme dans les disciplines olympiques et paralympiques. Cette cible large bénéficie en priorité de l'accompagnement et des dispositifs mis en place par l'Agence nationale du sport pour optimiser les performances.

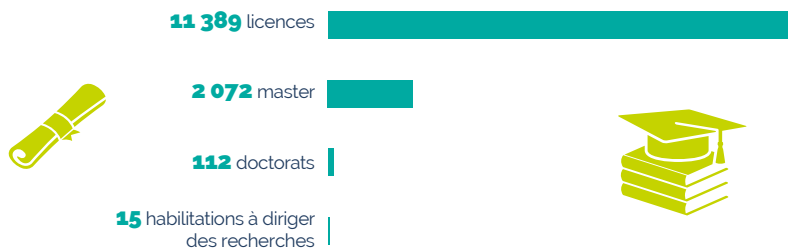
LES DIPLÔMES sportifs

Il existe plusieurs types de diplômes pour exercer dans le sport : ils peuvent être délivrés par le ministère chargé des sports (brevets et diplômes d'État), par l'université (filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives, STAPS) ou par les branches professionnelles (certificats de qualification professionnelle, CQP).



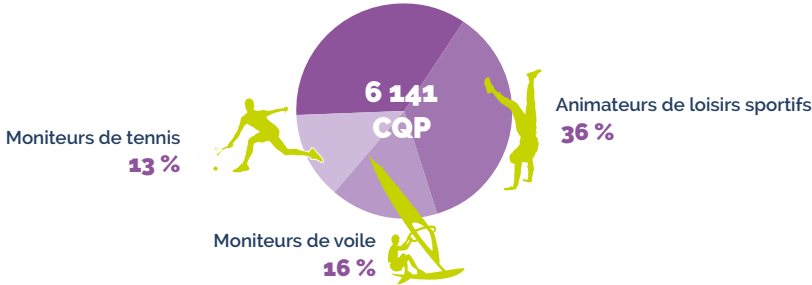
En 2022, le ministère en charge des sports a délivré **16 096 diplômes d'État**, soit une hausse de **8,7 %** en 10 ans (14 801 diplômés délivrés en 2012).

En 2021, **15 386 diplômes STAPS** (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ont été délivrés par le ministère en charge de **l'enseignement supérieur**, dont :



En 10 ans, le nombre de **diplômes STAPS** délivrés a presque doublé, passant de 8 274 en 2011 à 15 386 en 2021, soit en moyenne **+ 6,4 %** par an.

En 2022, **6 141 certificats de qualification professionnelle (CQP)** ont été délivrés par la commission paritaire nationale emploi formation de la **branche sport** principalement à des animateurs de **loisirs sportifs**, des moniteurs de **voile** (16 %) et des moniteurs de **tennis** (13 %).



Par ailleurs, **174 certificats de qualification professionnelle (CQP)** ont été délivrés par la commission paritaire nationale emploi formation de la **branche Équitation**.



Les diplômes du ministère chargé des sports

Le ministère chargé des sports dispose d'une **offre variée de diplômes** puisque **158 types de diplômes à caractère sportif** ont été attribués en 2022.



Les diplômes professionnels se répartissent principalement entre le **BPJEPS**, le **DEJEPS**, le **DEMM** et le **DESJEPS**.

PRÉCISIONS

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 4, c'est-à-dire de niveau du baccalauréat). Créé en 2001, il atteste de la possession des compétences requises pour exercer le métier d'animateur, de moniteur ou d'éducateur sportif. De niveau du baccalauréat il est accessible dès l'âge de 18 ans et la formation dure de 12 à 18 mois au sein d'un organisme agréé. 700 organismes de formation habilités par le ministère chargé des sports ont ainsi été comptabilisés en 2022.

DEJEPS : diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 5, c'est-à-dire Bac +2, DEUG, BTS, DUT, ou DEUST).

DESJEPS : diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 6, c'est-à-dire Bac +3, niveau licence, y compris professionnelle ou maîtrise)

DEMM : diplôme d'État des métiers de la montagne (niveaux 5 ou 6).

Parmi les diplômes sportifs délivrés par le ministère chargé des sports en 2022, **4 sur 5 sont de niveau baccalauréat, principalement des BPJEPS.**



En 2022, **plus de sept diplômes sportifs sur dix** délivrés par le ministère chargé des sports ont été attribués **à des hommes (72 %).**



Source : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, direction des sports, bases de données « FOROMES et diplômés JS »

Plus d'un diplôme sportif sur quatre

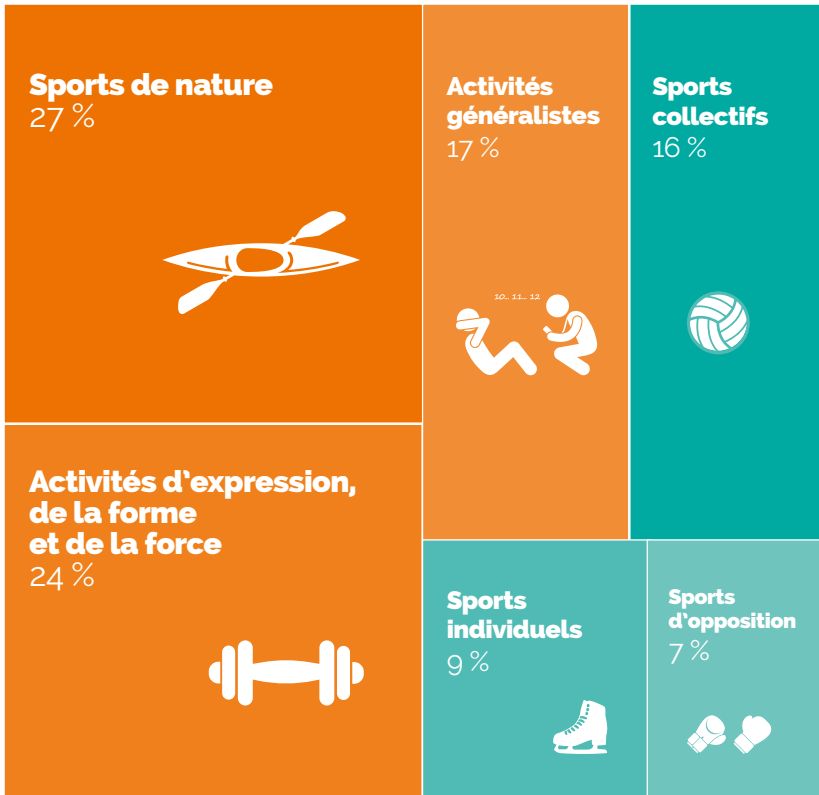
délivré en 2022 par le ministère chargé des sports fait référence **aux sports de nature (27 %)**



et **presque autant** aux activités d'expression, de la forme et de la force (24 %).



Répartition des diplômes sportifs
délivrés par le ministère chargé des sports en 2022
selon la catégorie d'activités sportives



Source : MSJOP, direction des sports, bases de données «FOROMES et diplômés JS»

Note : Les différentes catégories d'activités proposées sont celles retenues dans « L'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés » réalisé par le ministère chargé des sports.

79 % des diplômés d'un BPJEPS sport obtenu entre mai 2021 et avril 2022 **étaient en emploi 9 à 18 mois après leur sortie de formation.** Parmi ceux qui n'étaient pas en emploi au moment de l'enquête, sept sur dix l'avaient tout de même été depuis l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête IDJEPS 2023, INJEP-MEDES, direction des sports.

Champ : Diplômés BPJEPS éducateur sportif entre mai 2021 et avril 2022.

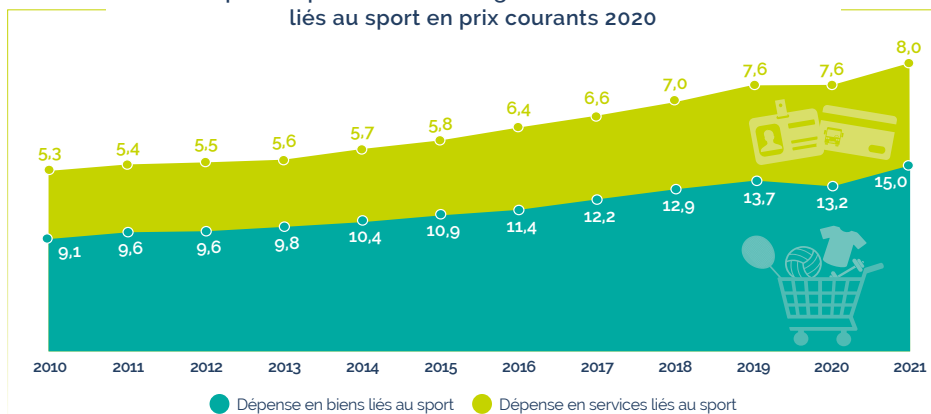
ÉCONOMIE du sport

La dépense sportive

La dépense sportive se répartit entre celle des ménages (biens et services liés au sport), celle des administrations publiques (État et collectivités territoriales) et celle des entreprises.

La dépense sportive des ménages représente **0,8 %** du produit intérieur brut et augmente depuis 2010 (+9,7 entre 2021 et 2020 et + 2,1 % en moyenne annuelle en euros constants).

Dépense sportive des ménages en biens et services liés au sport en prix courants 2020



Source : Poids économique du sport — Édition 2022, INJEP-MEDES. En milliards d'euros 2020 - révision 2021.
Lecture : En 2020, la dépense des ménages en biens sportifs représentait 13,2 milliards d'euros.



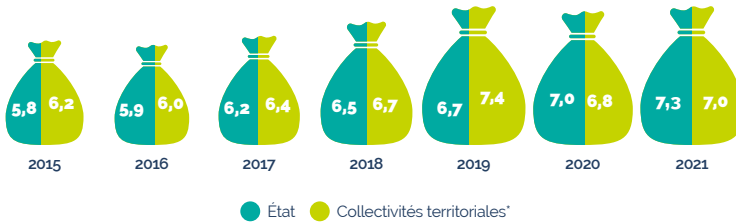
Les droits de retransmission des événements sportifs

apparaissent en rebond en 2021 (+4,7% en euros constants contre -5,8 % en 2020) : ils s'établissent à **1,7 milliard d'euros** en 2021.

Source : Données transmises par l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).
Note : La dépense sportive des entreprises est difficilement mesurable, et de ce fait seuls les droits de retransmission des événements sportifs sont présentés.

Depuis 2013, **la dépense sportive publique** est relativement stable et représente environ **0,6 % du produit intérieur brut**. Elle représentait **14,1 milliards d'euros** en 2021.

La dépense publique en faveur du sport :
contributions de l'État et des collectivités locales.
(en milliards d'euros constants 2020)



Source : Poids économique du sport – Édition 2022, INJEP-MEDES.

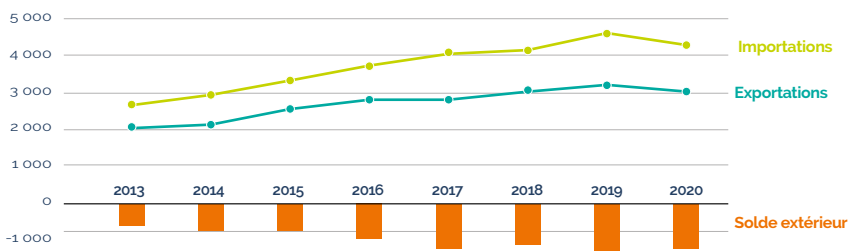
Note : La dépense sportive de l'État est principalement constituée de celle des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur tandis que la dépense sportive des collectivités territoriales est liée principalement à celle du secteur communal.

*Hors flux internes du sous-secteur des administrations publiques locales (intérêts, transferts courants et en capital).

Le commerce extérieur

Les importations en biens sportifs progressant plus rapidement que les exportations, **le solde commercial des échanges en biens sportifs se dégrade**. Il est passé, en euros constants, de **- 0,6 milliard d'euros** en 2013 à **- 1,5 milliard d'euros** en 2021.

Le commerce extérieur des biens sportifs
(en millions d'euros constants 2020)



Source : Poids économique du sport – Édition 2022, INJEP-MEDES.

EMPLOI BÉNÉVOLAT et VOLONTARIAT sportifs

Dans le **secteur « sport »** on estime à :

163 000 le nombre de postes **saliés du secteur privé** en 2022,

87 000 le nombre d'emplois **saliés du secteur public** en 2021,

65 600 le nombre de travailleurs **non-saliés** (indépendants) en 2021 dont 52 700 au sein de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.

Dans les **« principales autres activités associées au sport »**, on compte **98 000 postes saliés** du secteur privé en 2022 et **7 800 travailleurs non-saliés** en 2021 (dont 5 100 au sein du commerce d'articles de sport).

Sources : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et des sports, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et INSEE, bases non-saliés.

Note : Dans ce décompte, il est possible qu'un travailleur non-salié exerce aussi une activité salariée.

PRÉCISIONS

Le **secteur « sport »** et les **« principales autres activités associées au sport »** sont définis à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) révisée en 2008 qui est la nomenclature statistique nationale d'activités en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Le **secteur « sport »** regroupe les classes suivantes : la gestion d'installations sportives (NAF 93.11Z), les activités de clubs de sport (NAF 93.12Z), les activités des centres de culture physique (NAF 93.13Z), les autres activités liées au sport (NAF 93.19Z) ainsi que l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir (NAF 85.51Z).

Les **« principales autres activités associées au sport »** regroupent la construction de bateaux de plaisance (NAF 30.12Z), la fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides (NAF 30.92Z), la fabrication d'articles de sport (NAF 32.30Z), le commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (NAF 47.64Z), les téléphériques et remontées mécaniques (NAF 49.39C) ainsi que la location et la location-bail d'articles de loisirs et de sport (NAF 77.21Z).



Le secteur privé

L'emploi salarié

Entre 2006 et 2022, **le nombre de postes salariés du secteur privé a augmenté de plus des deux-tiers (+69 %) au sein du secteur «sport»** (+ 3,3 % par an) et d'un peu plus du quart (+27 %) au sein des «principales autres activités associées au sport» (+ 1,5 % par an).

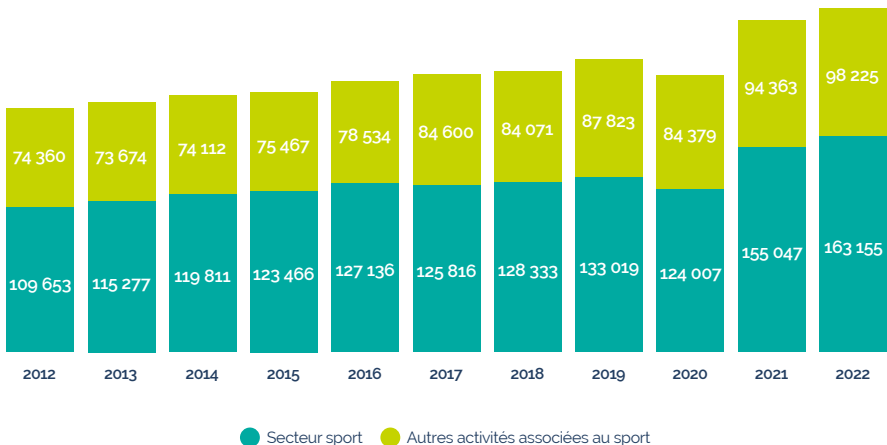


+ 69 % de postes salariés dans le secteur «sport» en seize ans



Le secteur «sport» comprend surtout des salariés de clubs de sport (102400), mais **la plus forte évolution revient aux activités des centres de culture physique** (croissance annuelle moyenne de 15 % depuis 2006 pour atteindre 12 700 postes en 2022).

Nombre de postes salariés au sein du secteur privé dans diverses activités associées au sport, de 2012 à 2022



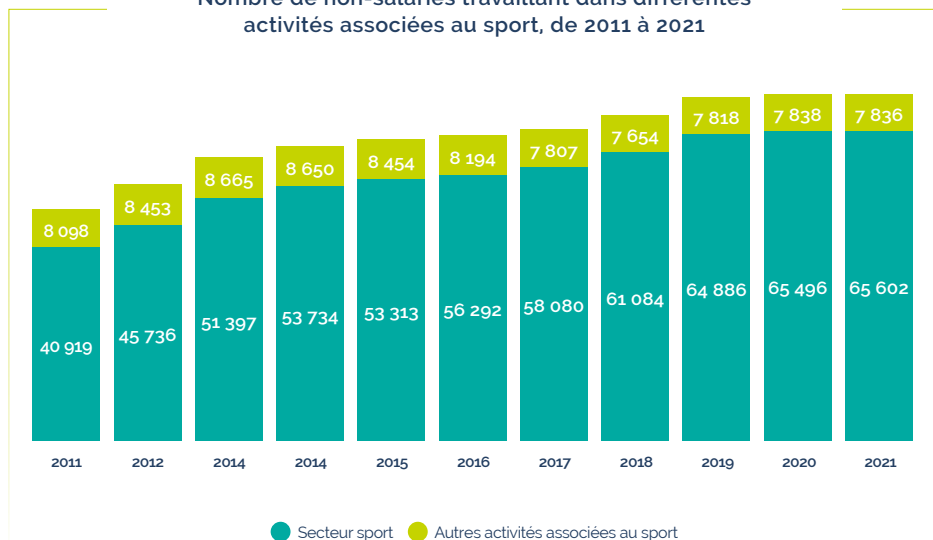
Source : Base de données SÉQUOIA de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) et des URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), données révisées et mises à jour en juin 2023.

L'emploi non salarié

Entre 2011 et 2021, **le nombre de non-salariés travaillant au sein du secteur «sport» a augmenté de presque deux tiers** (+ 60 %) tandis qu'il est resté à peu près constant pour ceux travaillant au sein des «principales autres activités associées au sport».



Nombre de non-salariés travaillant dans différentes activités associées au sport, de 2011 à 2021



Source : INSEE, bases non-salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre.

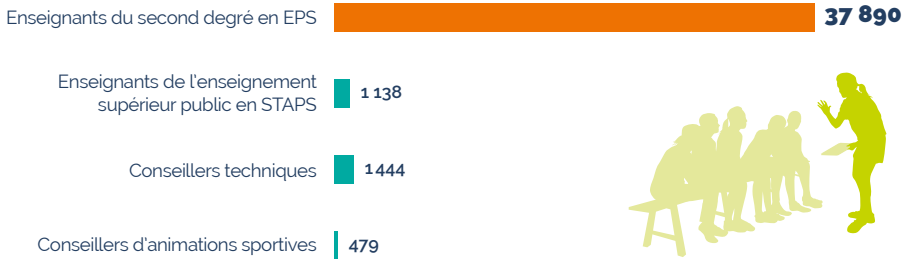
Note : Seuls les micro-entrepreneurs économiquement actifs sont comptabilisés, c'est-à-dire ceux qui ont déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, qui ont déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.



Le secteur public

L'emploi dans la fonction publique d'État

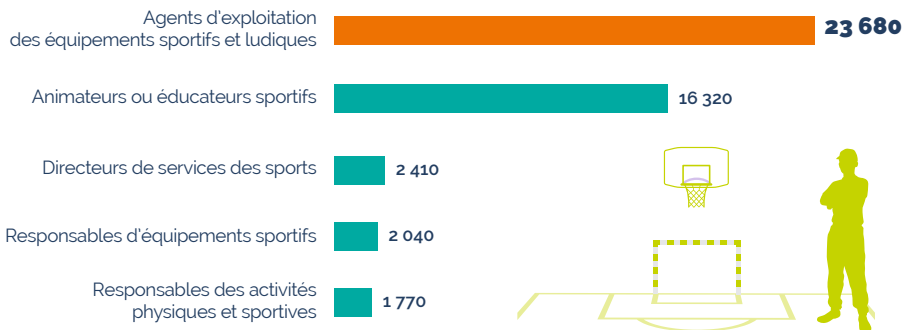
Dans la fonction publique d'Etat, on dénombre :



Sources : MENJ-Repères et références statistiques 2022, MENJ-DGRH 2021, MSJOP 2022.

L'emploi dans la fonction publique territoriale

46 220 personnels des métiers du sport sont recensés au sein de la **fonction publique territoriale** en 2019 dont :



Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale, juin 2021.



L'emploi associatif, le bénévolat et le volontariat

L'emploi dans les associations

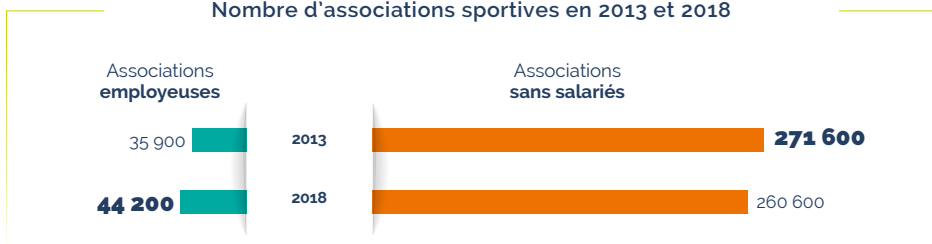
Une association sportive sur sept est employeuse (14,5 %).



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.
Champ : France entière.

Entre 2013 et 2018, le nombre d'**associations sportives employeuses augmente** tandis que le nombre d'**associations sportives sans salariés baisse légèrement**.

Nombre d'associations sportives en 2013 et 2018



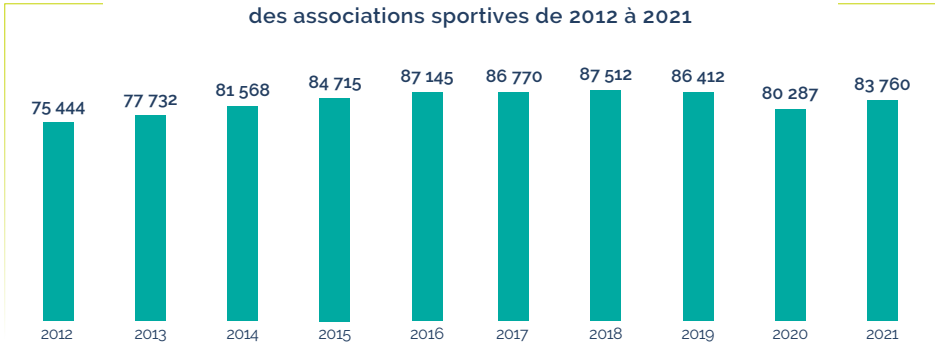
Source : INSEE, enquête associations 2014 et enquête Situation des associations en 2018.
Champ : France entière, associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence au cours de l'année.

En 2020, **66 % des salariés** des **associations sportives employeuses sont des hommes**. Ceci constitue une **exception** au sein des associations employeuses de l'ensemble des domaines d'activité, où **les salariés sont majoritairement des femmes** (71 %).

Source : INSEE, enquête Emploi en continu 2020.
Champ : France entière.

En 2021, on dénombre **84 000 salariés au sein des associations sportives**, contre 80 000 en 2020. Entre 2016 et 2019, on en comptabilisait autour de 87 000. **Le creux de 2020 peut s'expliquer par les effets de la crise de la Covid-19**. La reprise qui a suivi en 2021 ne permet pas pour autant de retrouver les effectifs d'avant crise.

Évolution du nombre de salariés au sein des associations sportives de 2012 à 2021



Source : MSA-URSAFF, traitement Recherches & Solidarités.

Les associations sportives représentent **4,6 %** de l'effectif salarié de l'ensemble du domaine associatif.



Par rapport à l'ensemble des associations employeuses, le secteur du sport se caractérise par **davantage de CDD.**



35 % des salariés des associations sportives sont **à temps partiel** contre 33 % des salariés de l'ensemble des associations.

Source : INSEE enquête Emploi en continu 2020, traitement INJEP MEDES.

Adhésion à une association sportive

En 2021, **15 %** des 16 ans ou plus adhèrent à **au moins une association sportive.**

Le taux d'adhésion est **plus élevé pour les hommes.**



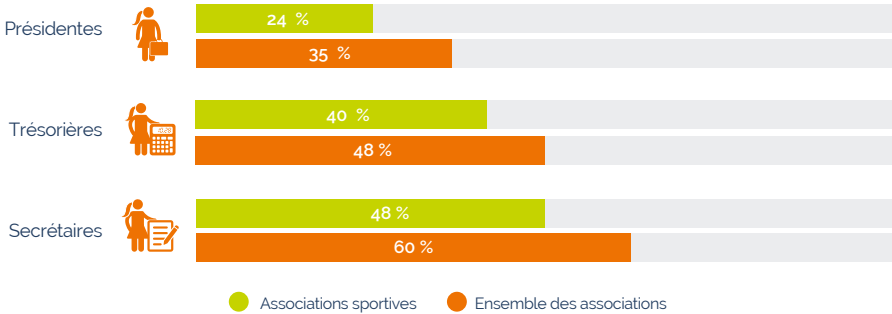
13 %



18 %

Source : ENEAD (enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons) 2021, traitement INJEP-MEDES
 Champ : Personnes âgées de 16 ans ou plus, France entière.

Les femmes, minoritaires au sein des instances **dirigeantes des associations**, sont **encore moins représentées** au sein des instances **dirigeantes des associations sportives** :



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : Associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France.

Le bénévolat et le volontariat

En 2018, **le travail bénévole du secteur sportif associatif** représente **près de 300 millions d'heures**, soit environ **un quart du travail bénévole de l'ensemble du secteur associatif** et un volume de travail de l'ordre de **180 000 emplois en équivalent temps plein**.

Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

En 2022, **12 979 jeunes** ont débuté leur mission de **service civique** dans le domaine du sport, soit **15,5 %** de l'ensemble des entrées en mission de l'année.



Source : ASP-ASC, traitements INJEP-MEDES.

Les éducateurs sportifs

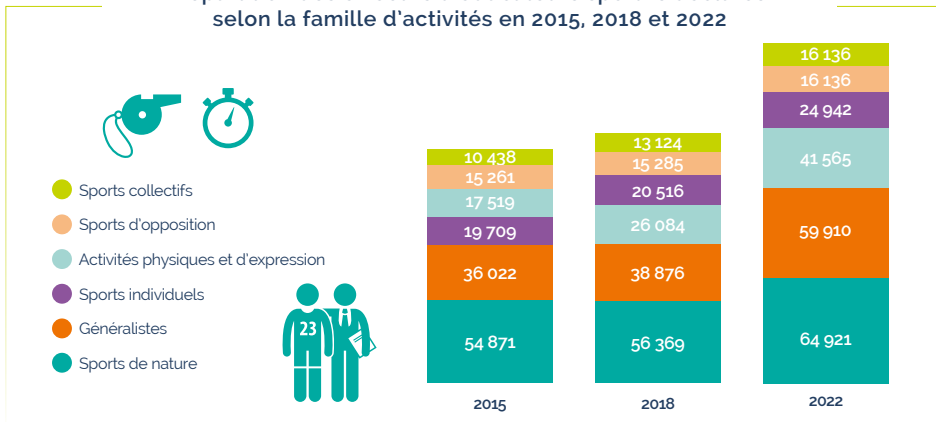
En 2022, on compte **203 000 éducateurs sportifs déclarés** contre seulement 149 000 en 2018 et 133 000 en 2015.

Le nombre d'éducateurs sportifs déclarés a **augmenté de 8 % en moyenne chaque année** entre 2018 et 2022, contre 4 % entre 2015 et 2018.

«**Sports de nature**» et «**activités généralistes**» sont les familles d'activités qui **comptent le plus d'éducateurs sportifs**.

Les «**activités de la forme et de la force**» et les «**activités généralistes**» sont celles dans lesquelles leur **augmentation a été la plus forte** (+12 % et +11 % en moyenne annuelle) entre 2018 et 2022.

Répartition des effectifs d'éducateurs sportifs déclarés selon la famille d'activités en 2015, 2018 et 2022



Source : Fichier de déclaration des éducateurs sportifs EAPS, 2022, traitement Pôle ressources national sports de nature.

Note : Ne sont comptabilisés que les éducateurs sportifs détenant une carte professionnelle en cours de validité. Un éducateur peut apparaître dans différentes familles d'activité du fait de la possession de plusieurs qualifications sportives. Le nombre total d'éducateurs sportifs déclarés est toutefois calculé sans double-compte.

PRÉCISIONS

Éducateurs sportifs déclarés

En France, les éducateurs sportifs exerçant une activité rémunérée en dehors du service public doivent disposer du diplôme correspondant à la discipline enseignée, respecter des conditions d'honorabilité et ont pour obligation de se déclarer au sein des services préfectoraux. Cette déclaration est attestée par la possession d'une carte professionnelle qui doit être renouvelée tous les cinq ans.

CONTRIBUTIONS

Ce recueil a été réalisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, en lien avec le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

Directeur de publication : Augustin Vicard, directeur de l'INJEP.

Rédaction et coordination : Clément Anne, Renaud Foirien, Philippe Lombardo et Cédric Zimmer, chargés d'études statistiques à l'INJEP.

Amélie Mauroux, cheffe de la mission enquêtes, données et études statistiques à l'INJEP

Comité de lecture : Katy Bousquet et Mathilde Didier.

Conception graphique/maquette : Karine Perrin, Kaléor.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des partenaires qui ont mis leurs données à disposition, en particulier les services centraux et déconcentrés du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques dont le Pôle ressources national sports de nature, l'Agence nationale du sport et l'INSEP.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un observatoire et le service statistique ministériel sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de sport et de vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes,...) l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse, sur les démarches d'éducation populaire, sur le sport et sur la vie associative. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

SA MISSION : Contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation.

SON AMBITION : Partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.



DES PUBLICATIONS

Revue de recherche, bulletin de synthèse, résultats d'études ou d'évaluations... à retrouver sur le site www.injep.fr



DES ÉVÉNEMENTS ET INTERVENTIONS

L'INJEP partage son expertise avec le plus grand nombre, en l'inscrivant dans l'espace public. Pour ce faire, l'institut organise régulièrement des conférences-débats, séminaires et rencontres rassemblant des acteurs d'horizons variés.



UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Un centre de ressource spécialisé unique en France sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport.